

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/11/2021

Dossier complet le :

16/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-11846

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un pôle d'activité et d'un parking en lien avec le projet de gare TCSP tram'bus sur la commune de Bayonne.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI ALEX et SCI SAULAQUI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SCI ALEX M.José Da Silva et SCI SAULAQUI M.Yann Quiquempois

RCS / SIRET

3 7 8 9 7 3 9 1 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a) Surface de plancher supérieur ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> ;	Construction d'un pôle d'activité (bureaux et services) et d'un parking relais.
41 a) Aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités.	

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un pôle d'activité et d'un parking relais à Bayonne, avenue du 8 mai 1945.

Le site comporte actuellement un bâtiment commercial occupé par deux concessionnaires (automobile et moto) et d'un grand parking qui sera démolit dans le cadre du projet. Le terrain se situe sur deux niveaux de plateformes séparées par un talus enfriché, les plateformes remaniées et remblayées se caractérisent par un sol stabilisé. Il existe aujourd'hui très peu d'espaces verts et d'arbres sur le terrain, malgré la présence d'un EBC au sud-est. L'emprise projet est en partie imperméabilisée.

Le projet se compose d'un bâtiment scindé en 4 parties de niveaux différents. Ainsi, 2 ailes du bâtiment en R+3 sont implantées à l'ouest et au nord de l'emprise projet, laissant en premier plan 2 ailes en R+1, mais également un patio, une placette et des espaces verts. Le projet prévoit aussi des stationnements aériens (6 pour les livraisons et arrêts minutes) et des stationnements sous bâtiment (578 places). Un accès direct à l'avenue du 8 mai 1945 sera réaménagé en lien avec le projet de gare TCSP tram'bus. Des voies d'accès permettront de desservir les places de stationnement. (Cf annexe 4)

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la construction d'un pôle d'activité et d'un parking relais ainsi que des voies d'accès et des espaces verts. Le projet à vocation économique sera composé de bureaux et accueillera des activités de services.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en premier lieu à démolir le bâtiment existant et à terrasser le site pour permettre la construction du pôle d'activité et du parking, ainsi que l'aménagement des voies de desserte et des espaces verts.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme comprend :

- une surface de bureaux et de services de 10 500 m<sup>2</sup> SDP ;
- une surface de pleine terre de 3 154 m<sup>2</sup> ;
- 584 places de stationnement dont 578 places sous le bâtiment et 6 places de stationnement aérien ;
- un Espace Boisé Classé de 1 926 m<sup>2</sup>.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas pour les rubriques 39°a) et 41°a) (Code de l'Environnement)

Dossier Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Notice d'incidence Natura 2000 (Code de l'Environnement)

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire	12 123 m <sup>2</sup>
Surface de Plancher créé	environ 10 500 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement créées	584

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue du 8 mai 1945  
64 100 Bayonne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 46' 45 " 4 Lat. - 1° 49' 44 " 07

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bayonne est soumise à la loi littoral dont le motif est la présence de l'estuaire de l'Adour.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bayonne est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement au regard de l'autoroute A63 qui relie Bordeaux à la frontière espagnole : trafic annuel > 3 millions de véhicules. La zone projet est située dans un secteur concerné par le PPBE. Avenue du 8 mai 1945 est inscrite dans le classement sonore des infrastructures routier dans la catégorie 3, la zone projet est impactée par les nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bayonne est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondations prescrit le 21 novembre 2006 et approuvé le 23 juillet 2012. Le terrain d'assiette n'est pas concernée par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL et site BASIAS n'est répertorié au droit du projet et à proximité directe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le site Natura 2000 de "La Nive" n°FR7200786. Cf Annexe 7
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de terrassement en déblai sur des hauteurs importantes (parfois supérieures à 10 m) afin de faciliter l'accès et la sortie des véhicules sur le site. L'étude préalable géotechnique a mis en évidence la présence d'une nappe profonde entre 14.7 et 15.5 m/TN. Toutefois, des venues d'eau ont été observées. Le projet pourrait avoir des incidences sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du pôle d'activité et d'un parking nécessitera la démolition d'un bâtiment existant et la réalisation de terrassement, les déblais seront réutilisés sur site autant que possible, les matériaux excédentaires seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation adaptés. De plus, les niveaux de parking seront implantés contre les talus existants afin de limiter les déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place au droit d'un site urbanisé comprenant un bâtiment commercial (démoli dans le cadre du projet), des parkings et deux plateformes remaniées et remblayées. Le site est en partie imperméabilisé et très peu d'espaces verts (friche anthropophile) et d'arbres sont présents au droit du site (cf. annexe 7 Analyse des impacts milieux naturels).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul habitat semi-naturel présent est une friche anthropophile. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible de transiter, s'alimenter ou trouver refuge sur la zone projet. (Cf Annexe 7)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet est concernée en partie par une canalisation de matière dangereuse (gaz naturel) située au droit de l'avenue du 8 mai 1945.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet est concernée par le risque de retrait et gonflement des argiles (Aléa modéré). La ville de Bayonne est classée en zone sismique de niveau 3 - Modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et construction occasionneront le passage d'engins en phase chantier. En phase d'exploitation la circulation augmentera aux abords du site du fait d'un pôle d'activité et d'un parking relais. Néanmoins, la création d'un parking relais à proximité de la future gare TCSP favorisera l'utilisation des transports en communs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera conforme à la réglementation en terme d'isolation acoustique. Les travaux de construction sont une source de bruit en phase chantier. En phase exploitation, aucune nuisance sonore significative n'est prévue en dehors des nuisances liées aux déplacements (véhicules motorisés). Toutefois le site est déjà concerné par des déplacements (secteur urbanisé).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra être source de vibrations temporaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur bâtiment sera source d'émission lumineuse. Toutefois les éclairages publics (candélabres) seront dirigés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse. Le projet est situé dans une zone urbanisée source d'émissions lumineuses (bâtiments, éclairage public, voies de circulation).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins occasionneront ponctuellement des rejets de gaz et de poussières en phase chantier. En phase d'exploitation, l'augmentation de la circulation engendrera des rejets de gaz à effet de serre. Néanmoins, la création d'un parking relais à proximité de la future gare TCSP favorisera l'utilisation des transports en communs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des eaux usées qui seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux pluviales seront collectées et stockées dans des ouvrages de rétention (cf. annexe 7). Les eaux seront restituées au réseau hydrographique localisé en marge du site avec un débit régulé inférieur à 3l/s.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais issus des travaux de démolition et de terrassement de la résidence seront évacués et valorisés en filière adaptée.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les enjeux du projet sont liés à :

- La présence du site Natura 2000 "La Nive" au droit de l'emprise projet ;
- La présence d'un cours d'eau, affluent de la Nive, à ciel ouvert en limite de projet (sud-est);
- Les potentielles venues d'eau de la nappe en phase chantier lors des déblais/reblais.

Un système de rétention des eaux pluviales sera mis en oeuvre afin de réduire les incidences du projet sur les ruissellements et les milieux aquatiques (affluent de la Nive en marge du projet) .

Concernant les incidences et mesures sur le réseau Natura 2000, seules des incidences indirectes existent : en effet aucun habitat n'est susceptible d'accueillir des espèces d'intérêt communautaire sur la zone projet. Les incidences indirectes, en lien avec les eaux de ruissellement, sont maîtrisées grâce au système de gestion des eaux pluviales qui sera mis en oeuvre.

Concernant la nappe des études en phase projet sont nécessaires.

L'annexe 7 traite des incidences du projet et des mesures prévues pour les éviter, réduire ou compenser.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Présentation du projet, incidences et mesures

Annexe 8 : Liste d'espèces végétales préconisées et proscrites pour la plantation des espaces verts

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

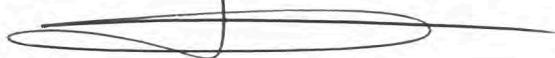
ANGLET

le,

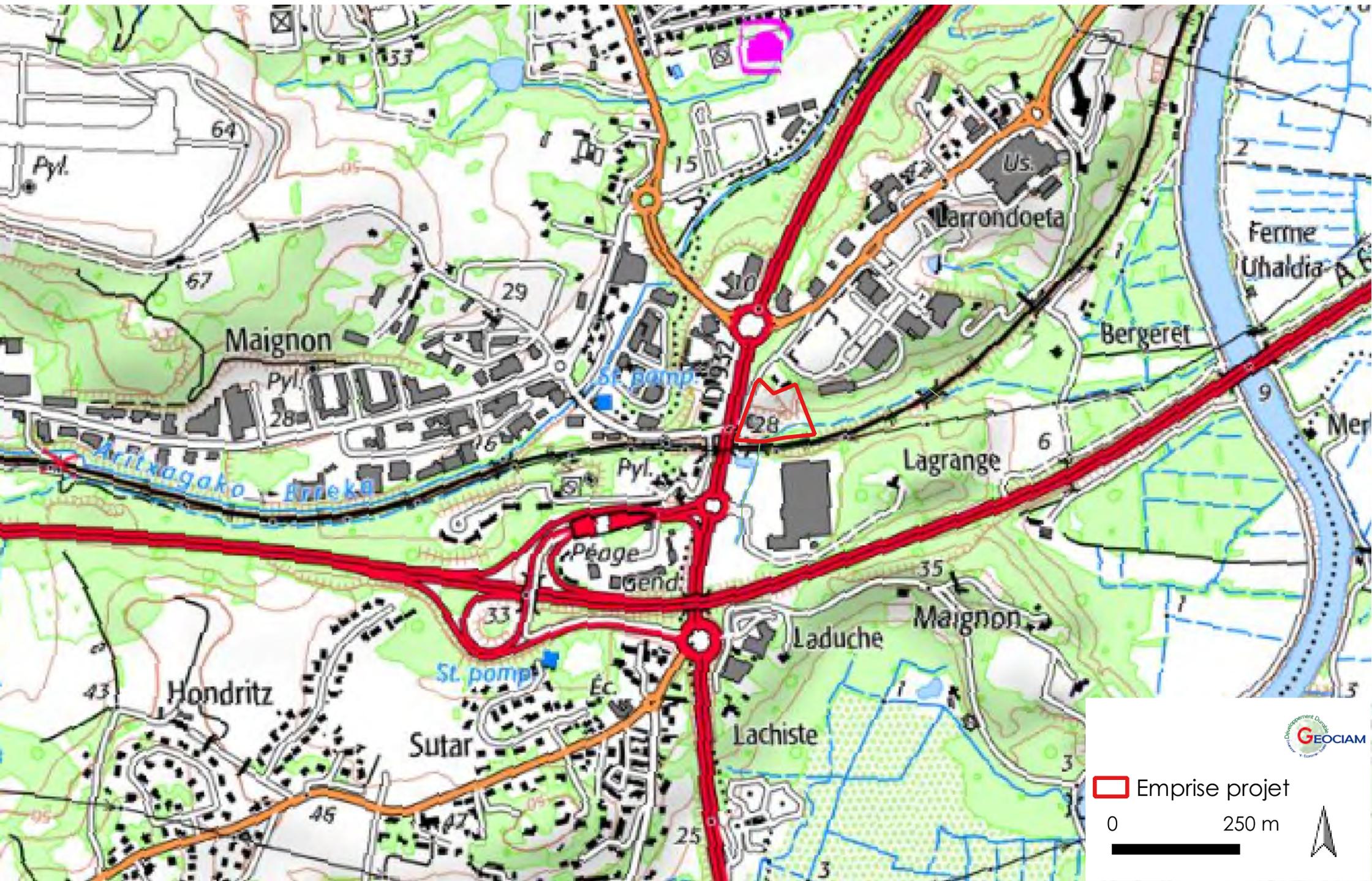
15 novembre 2021

SCI ALEX (M. José DA SILVA) et SCI SAULAQUI (M. Yann QUIQUEMPOIS)

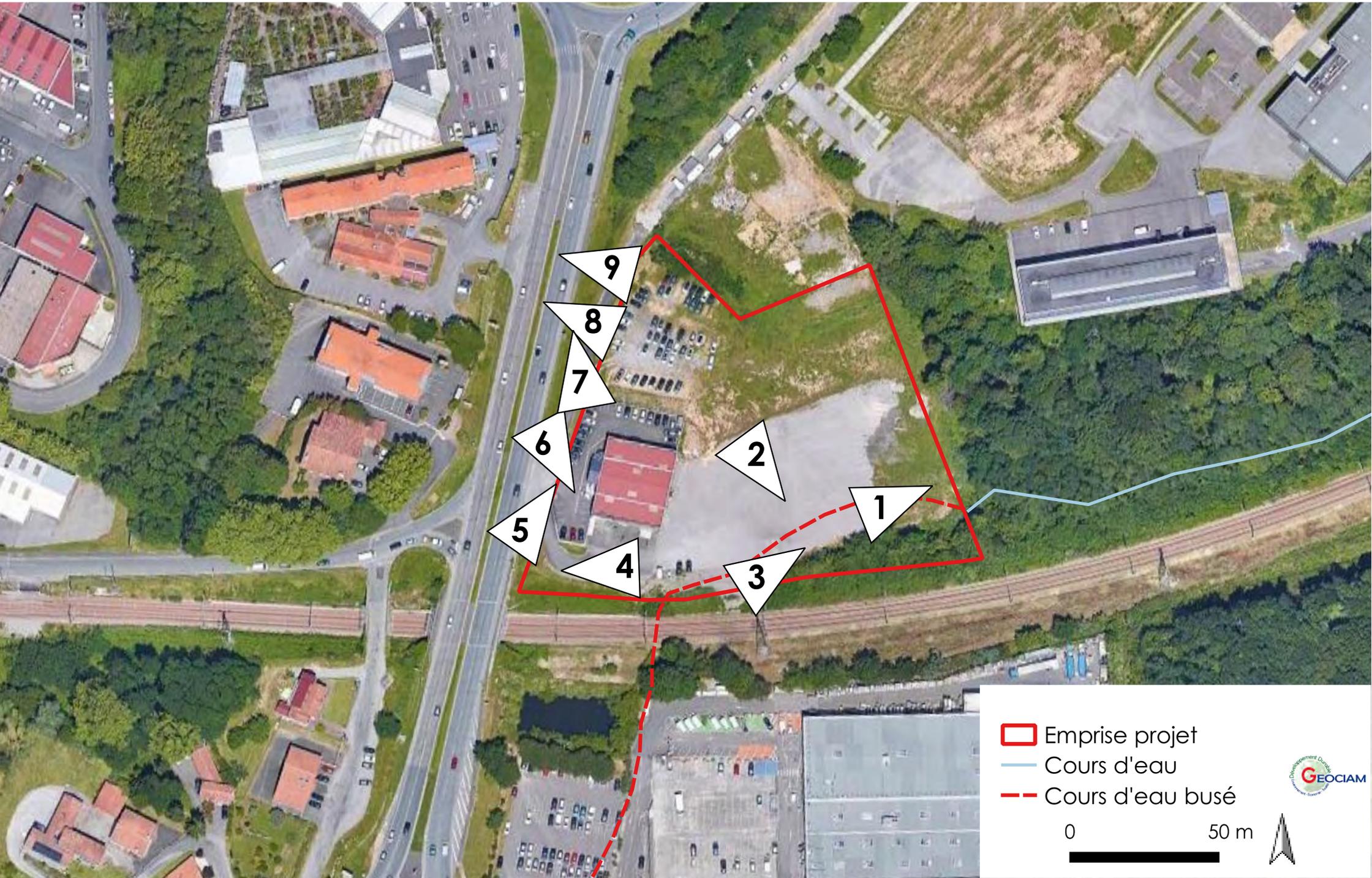
Signature



## Annexe 2



# Annexe 3



-  Emprise projet
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau busé







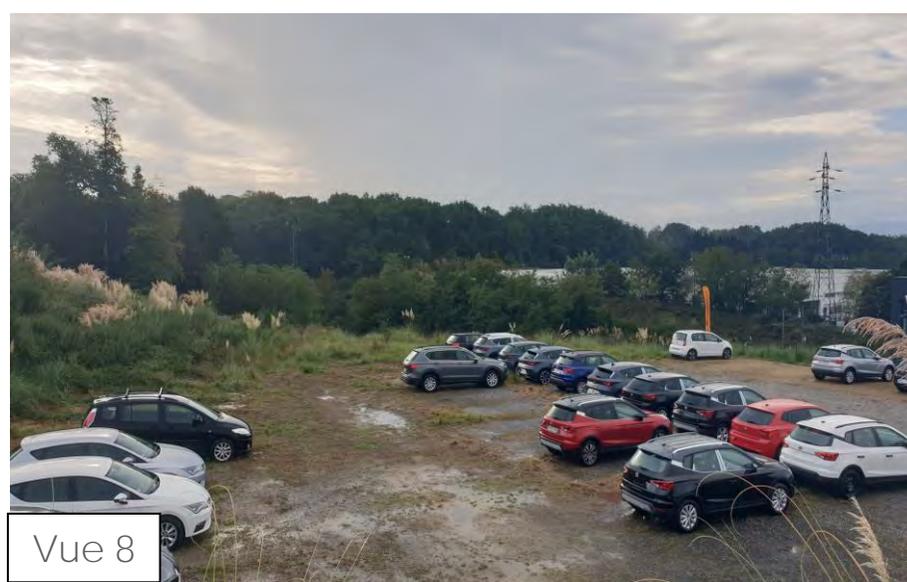
Vue 5



Vue 6



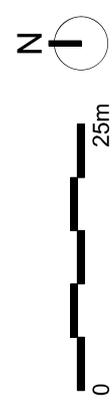
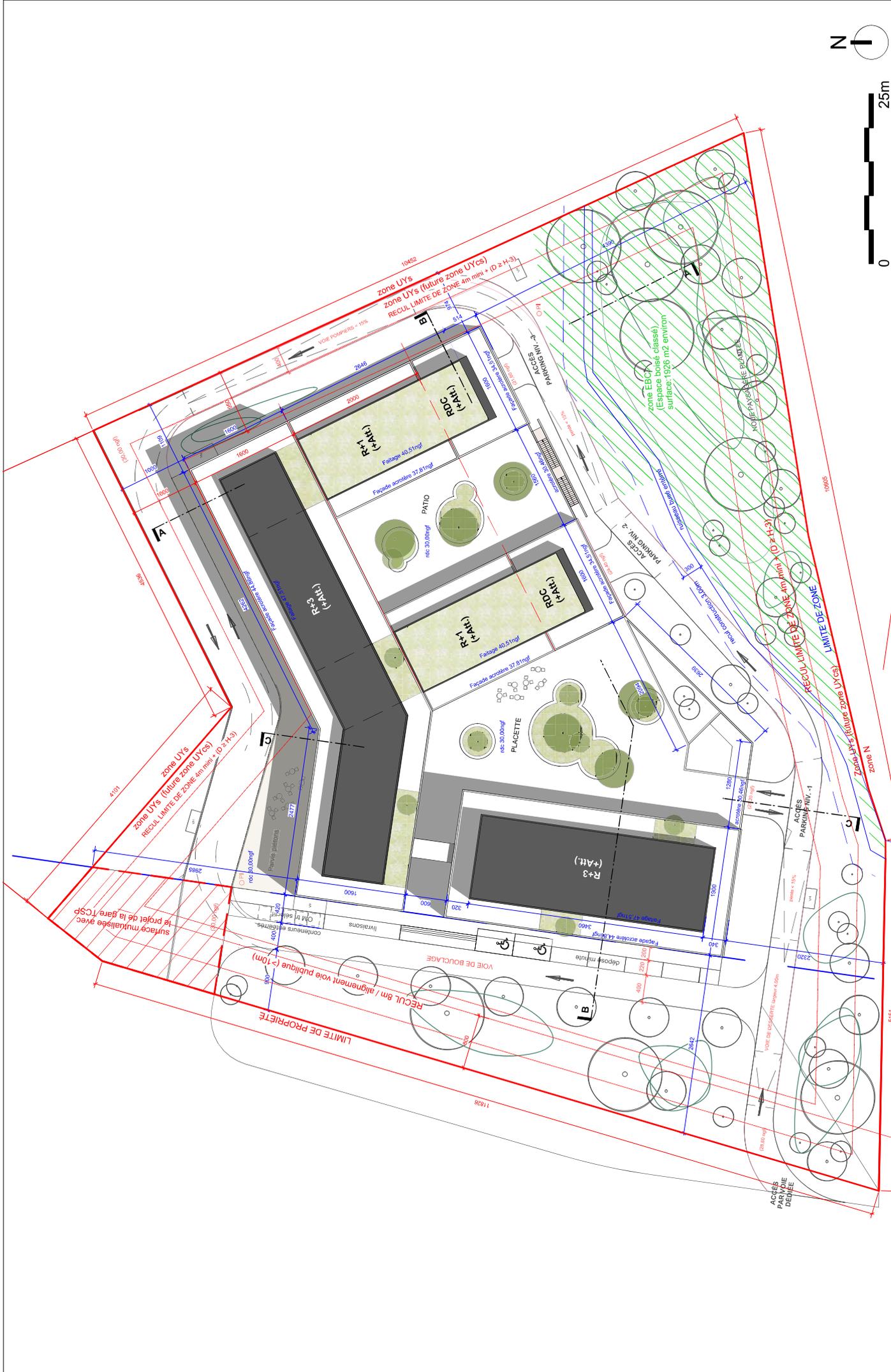
Vue 7



Vue 8



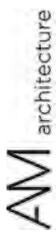
Vue 9



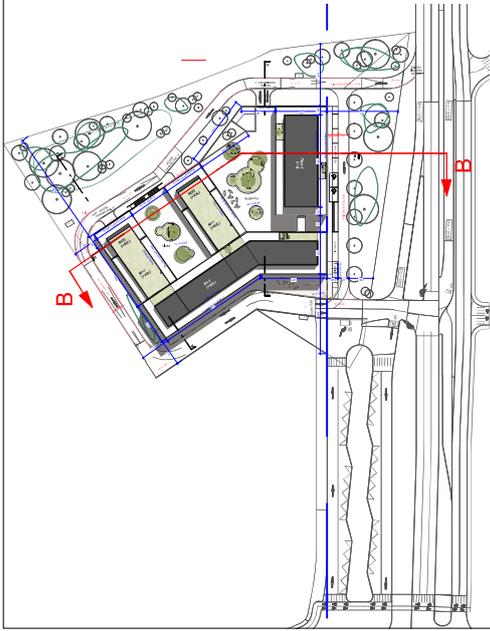
INDICE	date	MODIFICATIONS	PLAN N°	PHASE	1/500°
		objet	18	PC	03/09/2021
				AM-87	INDD A

PC5  
**PLAN DE TOITURES**

maître d'ouvrage:  
 SCI ALEX / SCI SAULAQUI

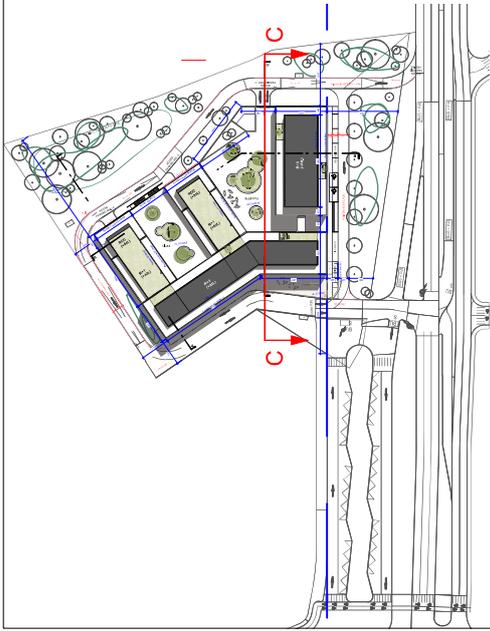




FOND 57,00 NCF (aérodrome)



		maître d'ouvrage: SCI ALEX / SCI SAUQUAI	PC3 COUPE BB	PLAN N° 12	PHASE PC	1/280° <small>date création</small> 03/09/2021
		modifications <small>indice</small> <small>date</small> <small>objet</small>	AM-87	INDD   A		



(art. 10.9) HAUTEUR PLAFOND 57,00 NGF (aériodrome)

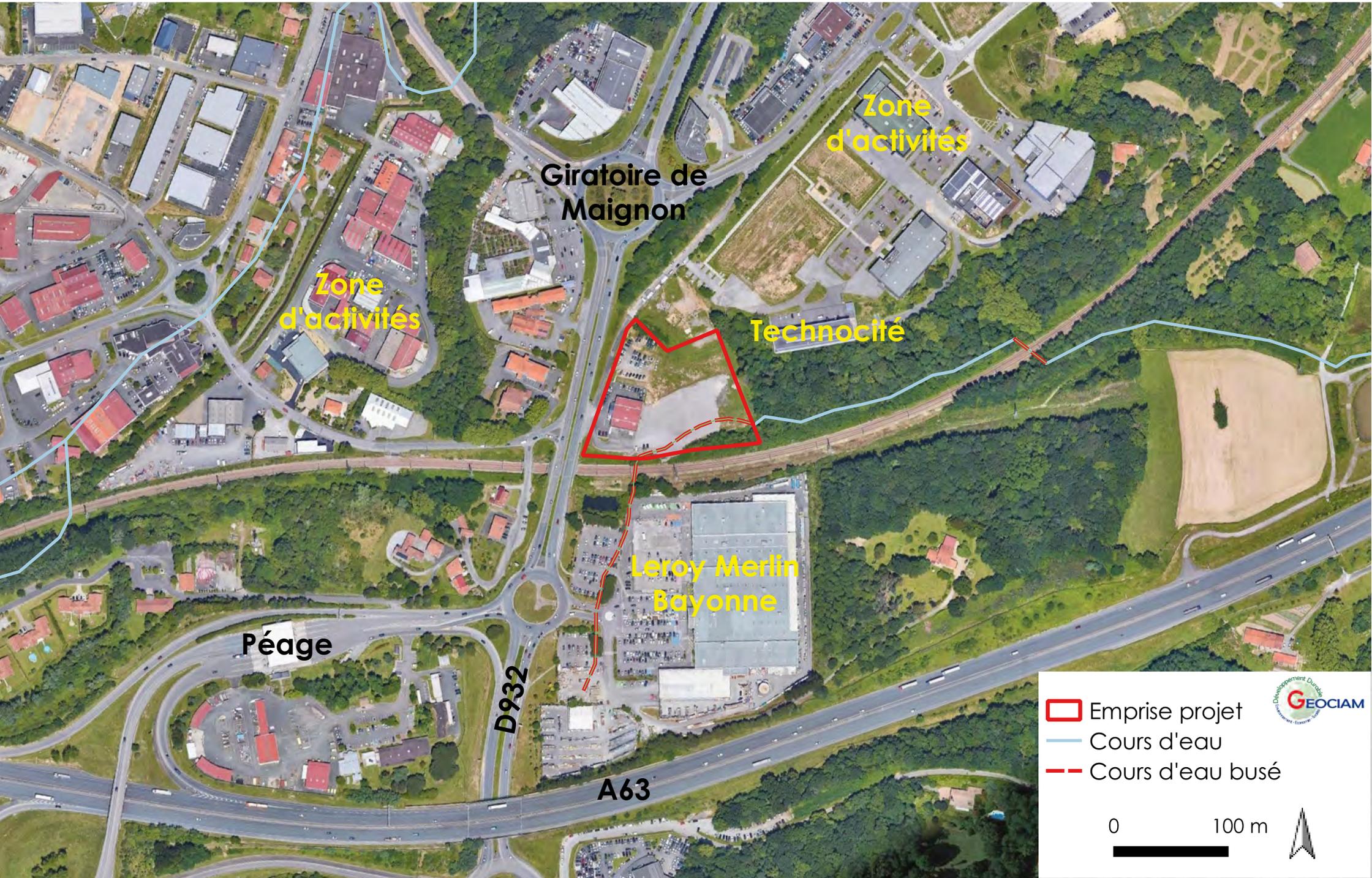
alignement de l'acrotère du bâtiment: 44.86 ngf



ZONE UYs

		maître d'ouvrage: SCI ALEX / SCI SAULLAQUI	PC3 COUPE CC	PLAN N° 13	PHASE PC	1/280°
						INDD A
MODIFICATIONS		objet		date		03/09/2021

# Annexe 5



Giratoire de Maignon

Zone d'activités

Zone d'activités

Technocité

Leroy Merlin Bayonne

Péage

D932

A63

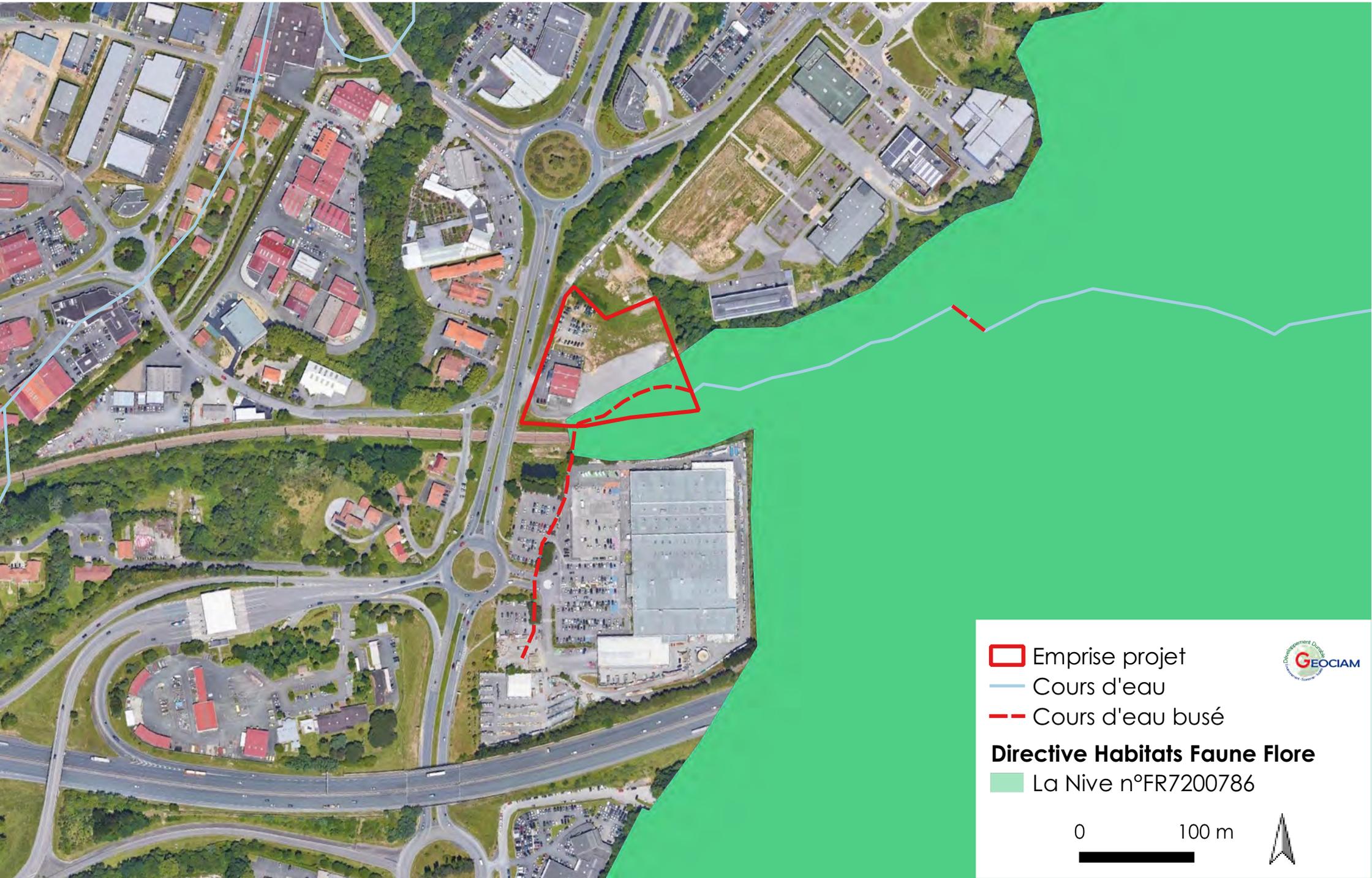
 Emprise projet  
 Cours d'eau  
 Cours d'eau busé

0 100 m 



Development Durable  
GEOCIAM  
GEOCIAM  
GEOCIAM

# Annexe 6



 Emprise projet

 Cours d'eau

 Cours d'eau busé

**Directive Habitats Faune Flore**

 La Nive n°FR7200786



0 100 m



PROJET DE CONSTRUCTION **D'UN POLE D'ACTIVITE**  
**ET D'UN PARKING** RELAIS  
COMMUNE DE BAYONNE



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
RUBRIQUES N°39 A) ET N° 41 A)  
ANNEXE 7 : PRESENTATION DU PROJET, INCIDENCES ET MESURES

NOVEMBRE 2021



201 bis chemin Larrondoia  
64 310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE  
Tél : 05 40 07 06 49  
Mail : [contact@geociam.com](mailto:contact@geociam.com)



## SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
1- PRESENTATION DU PROJET	5
2- ÉTAT INITIAL DE LA ZONE PROJET	10
2.1. HYDROGEOLOGIE	10
2.2. HYDROGRAPHIE	13
2.3. ZONAGE REGLEMENTAIRE	18
2.4. CARACTERISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES AU NIVEAU DE LA ZONE PROJET	24
2.5. CONTINUITES ECOLOGIQUES	32
2.6. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	33
3- INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PRESENTIES	34
3.1. INCIDENCES PERMANENTES ET MESURES	34
3.2. INCIDENCES TEMPORAIRES LIEES AU CHANTIER ET MESURES	38
3.3. INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000 ET MESURES	39
3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	42
4- COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES	43
4.1. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLU DE BAYONNE	43
4.2. COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	44
4.3. COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS	44

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur la commune de Bayonne .....	5
Figure 2 : Etat actuel du site projet .....	6
Figure 3 : Localisation précise du projet .....	7
Figure 4 : Plan masse projet .....	8
Figure 5 : Plan de rez-de-chaussée .....	9
Figure 6 : Aquifères identifiés sur la commune de Bayonne.....	10
Figure 7 : Masses d'eau souterraines au droit de la commune de Bayonne .....	11
Figure 8 : Contexte hydrographique sur la commune de Bayonne .....	13
Figure 9 : Contexte hydrographique locale.....	14
Figure 10 : <b>Risque de remontée de nappe au droit de l'emprise projet</b> .....	16
Figure 11 : PPRI de Bayonne.....	17
Figure 12 : ZNIEFF présentes sur la commune de Bayonne .....	19
Figure 13 : Réseau Natura 2000 au regard de la commune de Bayonne.....	20
Figure 14 : Friche anthropophile .....	25
Figure 15 : Friche anthropophile .....	26
Figure 16 : <b>Habitats présents au droit de l'emprise projet</b> .....	27
Figure 17 : Cartographie de l'enjeu habitat au droit de l'emprise projet .....	28
Figure 18 : SCoT Bayonne Sud des Landes .....	32
Figure 19 : Plan de gestion des eaux pluviales.....	35
Figure 20 : Végétation au droit de l'emprise projet.....	40
Figure 21 : Situation du projet au regard du PLU de la commune de Bayonne .....	43
Figure 22 : SDEP sur la commune de Bayonne et au droit du projet.....	44
<b>Tableau 1 : Caractéristiques des masses d'eau souterraines présentes au niveau du projet</b> .....	11
Tableau 2 : Caractéristiques de la <b>masse d'eau FRFR271A</b> .....	15
Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats Faune Flore .....	22
Tableau 4 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Habitats Faune Flore .....	23
Tableau 5 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques au niveau du projet .....	28
Tableau 6 : Dimensionnement des ouvrages de rétention .....	34

## 1- PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un pôle d'activité à vocation économique (services-bureaux) ainsi que d'un parking de plus de 500 places. Il a été conçu selon les études d'aménagements du futur tracé du TCSP tram'bus, l'objectif de cette mutualisation des études est de réaliser un projet en cohérence avec les futurs aménagements de la gare terminus de la ligne du tram'bus.

La création d'un parking relais au sein du pôle d'activité et de bureaux à proximité de la future gare du TCSP, favorisera l'évolution des modes de déplacements au profit des transports en commun.

Le projet s'implante sur un terrain d'environ 1,2 hectare sur la commune de Bayonne.



Figure 1 : Localisation du projet sur la commune de Bayonne  
(Source : IGN ; Cartographie : GEOCIAM)

Le site comporte actuellement un bâtiment commercial occupé par deux concessionnaires (motos et automobiles) qui sera démoli dans le cadre du projet. Des parkings sont également présents. Le terrain se situe sur 2 niveaux de plateformes séparées par un talus enfriché, les plateformes remaniées et remblayées se caractérisent par un sol stabilisé. Il existe aujourd'hui très peu d'espaces verts et d'arbres sur le terrain, malgré la présence d'un Espace Boisé Classé au sud-est (EBC dégradé par la présence de remblais). L'emprise projet est en partie imperméabilisée.



Figure 2 : État actuel du site projet  
(Source : GEOCIAM)

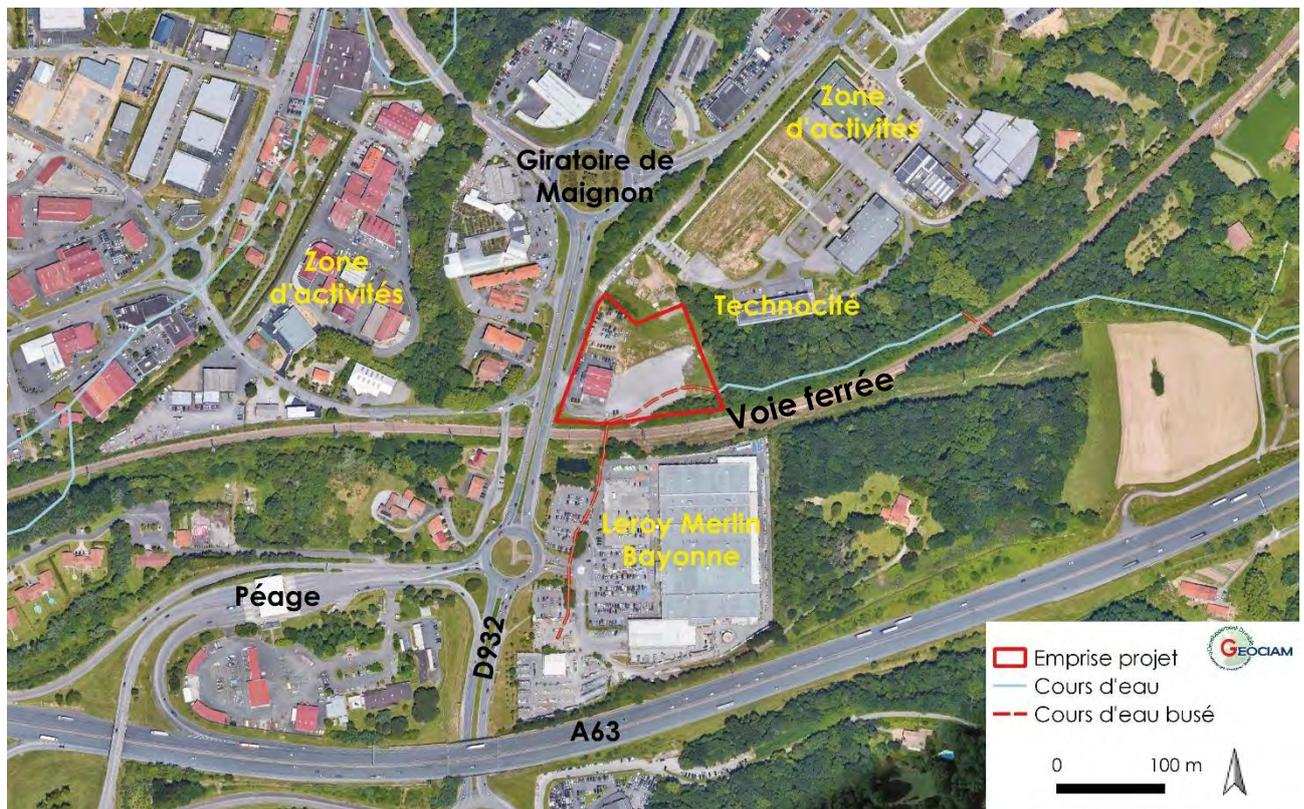


Figure 3 : Localisation précise du projet  
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

Le projet se compose d'un bâtiment scindé en 4 parties de niveaux différents. Ainsi, 2 ailes du bâtiment en R+3 sont implantées à l'ouest et au nord de l'emprise projet, laissant en premier plan 2 ailes en R+1, mais également un patio, une placette et des espaces verts.

Le projet prévoit également des stationnements aériens et sous bâtiment :

- 578 places de stationnement sous le bâtiment sur plusieurs niveaux ;
- 6 places de stationnement aérien pour les livraisons et les arrêts minutes.

Le projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking est en lien avec le projet de gare TCSP tram'bus.

Le programme comprend donc :

- Une surface de bureaux et de services d'environ 10 500 m<sup>2</sup> SDP ;
- Une surface de pleine terre d'environ 3 154 m<sup>2</sup> ;
- Un Espace Boisé Classé (EBC) de 1 926 m<sup>2</sup> ;
- 584 places de stationnement créées, dont 578 places sous bâtiment et 6 places de stationnement aérien.

Ainsi la surface de plancher créée est égale à environ 10 500 m<sup>2</sup>, sur un terrain d'assiette d'environ 1,2 hectare.

Un accès direct à l'avenue du 8 mai 1945 sera réaménagé en lien avec le projet de gare TCSP tram'bus. Des voies d'accès permettront de desservir les places de stationnement.

Le projet prévoit également la création d'espaces verts.



Figure 4 : Plan masse projet



Figure 5 : Plan de rez-de-chaussée  
(Source : AM Architecture)

## 2- ÉTAT INITIAL DE LA ZONE PROJET

### 2.1. HYDROGÉOLOGIE

La commune de Bayonne est caractérisée par la présence de 3 aquifères :

- l'aquifère « Adour » n°348 ;
- l'aquifère « Béarn » n° 566 ;
- l'aquifère « Pyrénées Occidentales / Bassin du Flysch » n° 567a.

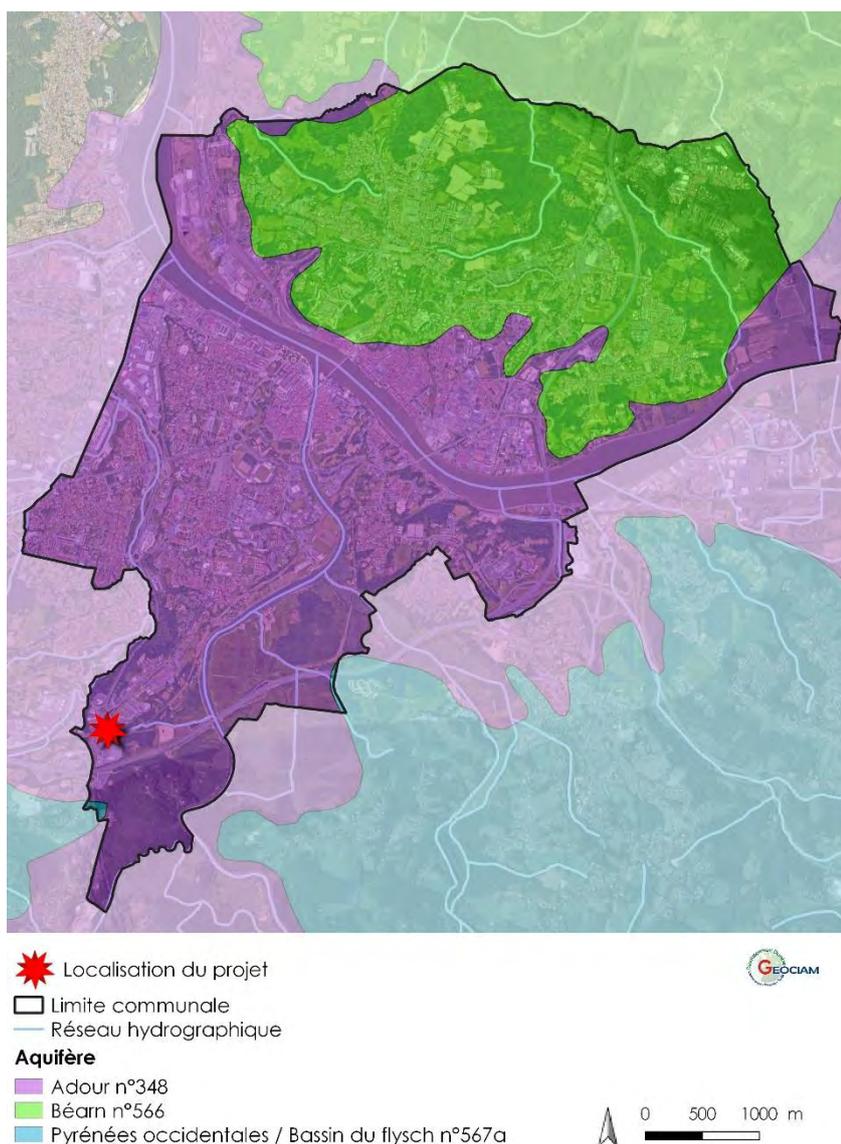


Figure 6 : Aquifères identifiés sur la commune de Bayonne  
(Sources : SIE Adour Garonne, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

L'emprise projet est concernée par l'aquifère n° 348 « Adour ».

Deux masses d'eau souterraines sont associées à cet aquifère au droit du projet :

- « Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze » code FRFG028 ;
- « Terrains plissés du BV Adour secteur hydro q0 » code FRFG050.

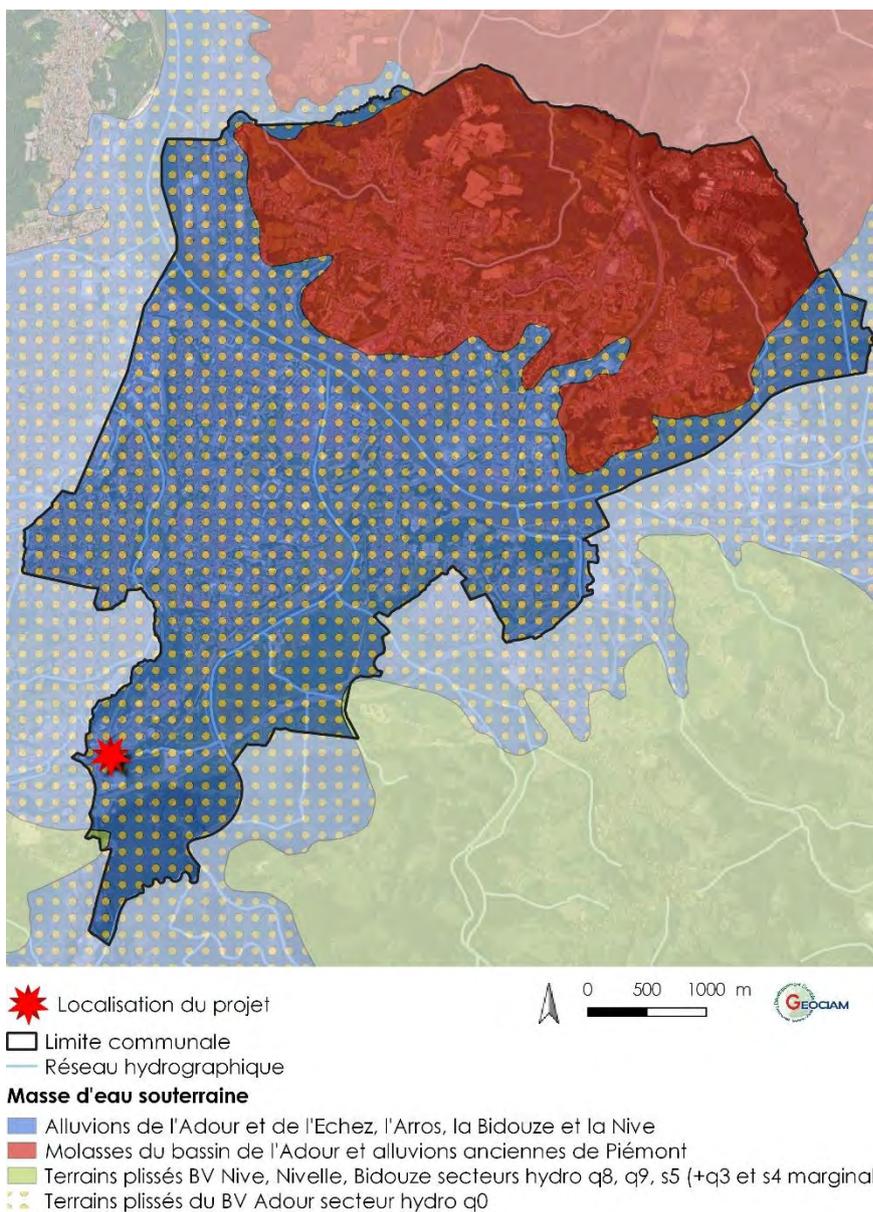


Figure 7 : Masses d'eau souterraines au droit de la commune de Bayonne  
(Sources : SIE Adour Garonne, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

L'objectif dans le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 pour la masse d'eau FRFG050 est de maintenir un bon état quantitatif et chimique (atteint en 2015). Concernant la masse d'eau FRFG028, l'objectif est d'atteindre un bon état quantitatif en 2021 et un bon état chimique pour 2027.

Masse d'eau souterraine	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)		État de la masse d'eau (Sur la base des données 2007-2010)	
	Objectif état quantitatif	Objectif état chimique	État quantitatif	État chimique
FRFG028 (Majoritairement libre)	Bon état 2021	Bon état 2027	Mauvais	Mauvais
FRFG050 (Libre)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon

Tableau 1 : Caractéristiques des masses d'eau souterraines présentes au niveau du projet  
(Source : SIE Adour Garonne)

### Étude préalable géotechnique

Le projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking va nécessiter des terrassements en déblai sur des hauteurs importantes (parfois supérieures à 10 m).

L'étude préalable géotechnique, réalisée par la société ALIOS Pyrénées, met en évidence des venues d'eau lors de la réalisation des sondages à la pelle au droit du sondage PM1 effectué en limite nord du site à une profondeur de 2.9 m/TN et très légèrement en PM5 en pied de talus à l'est vers 4.5 m/TN, le 30 juin 2020.

Les équipements piézométriques ont permis d'effectuer un levé le 16 juillet 2020, indiquant un aquifère relativement profond à 14.7 m/TN en SP3, 15.4 m/TN en SP1 et 15.5 m/TN en SP2.

Ainsi, ces éléments montrent la présence d'une nappe profonde avec quelques venues d'eau au sein des remblais et à la faveur des passées sableuses dans les alluvions liées aux infiltrations au sein des formations superficielles plus perméables.

## 2.2. HYDROGRAPHIE

### 2.2.1. Hydrographie communale

La commune de Bayonne est concernée dans son ensemble par le bassin versant de l'Adour, qui intègre le sous bassin versant de la Nive.

À une échelle plus locale, Bayonne peut être sectorisé en 3 zones hydrographiques :

- L'Adour du confluent de la Nive à l'ouest de la commune, sur 40% de la superficie de Bayonne, est la plus étendue ;
- L'Adour du confluent de l'Ardanavy au confluent de la Nive à l'est de Bayonne, sur 39% de sa superficie ;
- La Nive du confluent de l'Urdainzko Erreka (inclus) au confluent de l'Adour au sud, pour 22% de la superficie de la commune de Bayonne

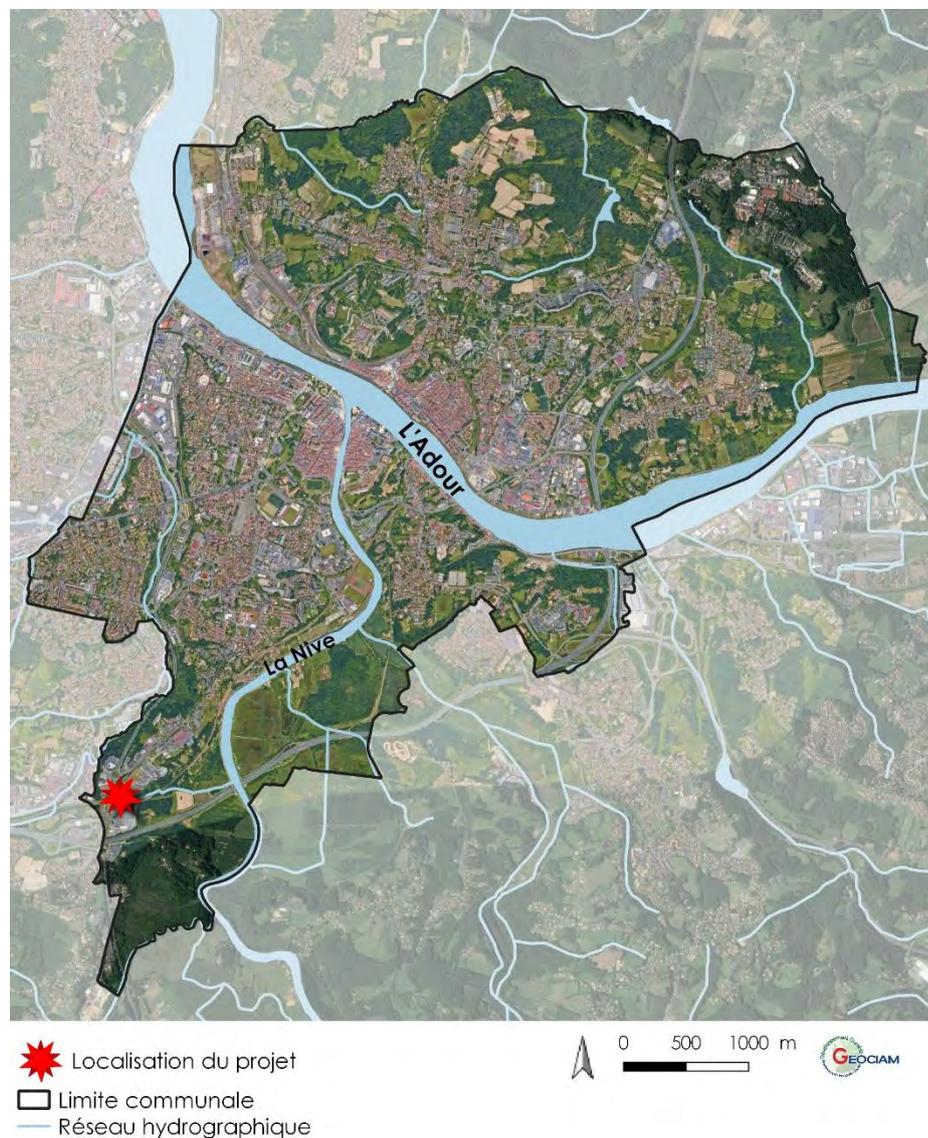
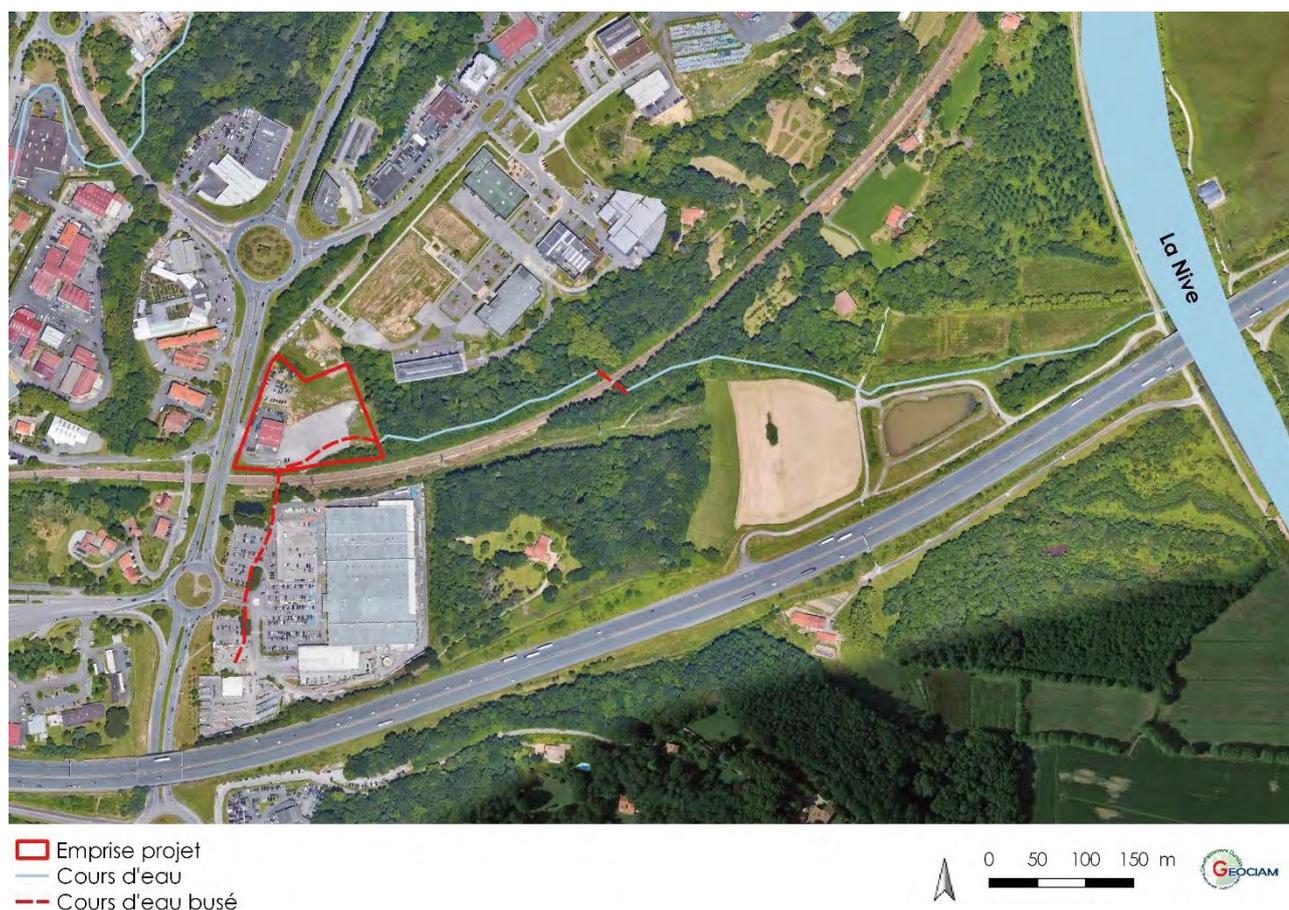


Figure 8 : Contexte hydrographique sur la commune de Bayonne  
(Sources : BD Carthage, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

## 2.2.2. Hydrographie locale

Au droit de l'emprise projet, un cours d'eau est présent, il est busé (diamètre 1000 mm) et enterré. Une chute d'environ 3 mètres, en limite de projet au sud-est, matérialise le début du cours d'eau à ciel ouvert.

Ce cours d'eau prend sa source au niveau du magasin « Leroy Merlin », il est busé sur environ 350 mètres linéaires, et trouve son exutoire au droit de la Nive, à environ 850 mètres en aval. Il est de nouveau busé lorsqu'il travers la voie ferrée.



*Figure 9 : Contexte hydrographique locale  
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)*

La Nive est une rivière affluente en rive gauche de l'Adour, elle possède un vaste bassin versant d'une superficie 1 030 km<sup>2</sup>. Longue de près de 80 km en France, la rivière prend sa source au pied du Mendi Zar (1 323 m) sous le nom de Harpeko erreka et trouve son embouchure sur la commune de Bayonne, en plein cœur de la ville.

D'un point de vue hydrologique, la Nive possède un régime pluvial océanique. Le régime pluvial est dû à des précipitations abondantes, avec une influence de la fusion nivale très limitée.

Son réseau hydrographique est très dense et se compose de plusieurs affluents, dont les principaux sont :

- le Laurhibar, 28,1 km ;
- la Nive d'Arnéguy, environ 25 km dont 20,8 en France, du col d'Ibañeta ;
- le Berroko erreka, d'Irouléguy ;
- la Nive des Aldudes, 33,6 km, de Saint-Étienne-de-Baigorry ;
- le Laka, 20,5 km, de Suhescun et Irissarry ;

- le Baztan, 12,8 km, de Bidarray ;
- la Mouline, de Louhossoa ;
- le Laxia, 7,8 km, d'Ixassou ;
- l'Arkatzeke erreka, d'Urcuray ;
- le Haltzuia ou Ur hotxako erreka, en provenance de Haitzaga (Espelette) ;
- le Latsa, d'Espelette ;
- le Latsa ou Latxa, de Jatxou ;
- l'Antzara, de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Sur la commune de Bayonne, la Nive est soumise au phénomène de marnage et possède une eau semi saline.

La Nive est répertoriée au titre du SIEAG sous le code Q90250. Au niveau du site d'étude, elle est rattachée à la masse d'eau rivière « La Nive du confluent de Latsa au confluent de l'Adour ».

Les objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021 sont d'atteindre pour cette masse d'eau un bon potentiel écologique pour 2027 et de maintenir un bon état chimique atteint en 2015. L'état écologique médiocre de la masse d'eau superficielle est lié aux altérations de la morphologie du cours d'eau.

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)		État de la masse d'eau (données 2011-2013)	
Objectif état écologique	Objectif état Chimique (sans molécule ubiquiste)	État écologique	État chimique
Bon potentiel 2027	Bon état 2015	Médiocre	Bon (sans ubiquiste)
			Bon (avec ubiquiste)

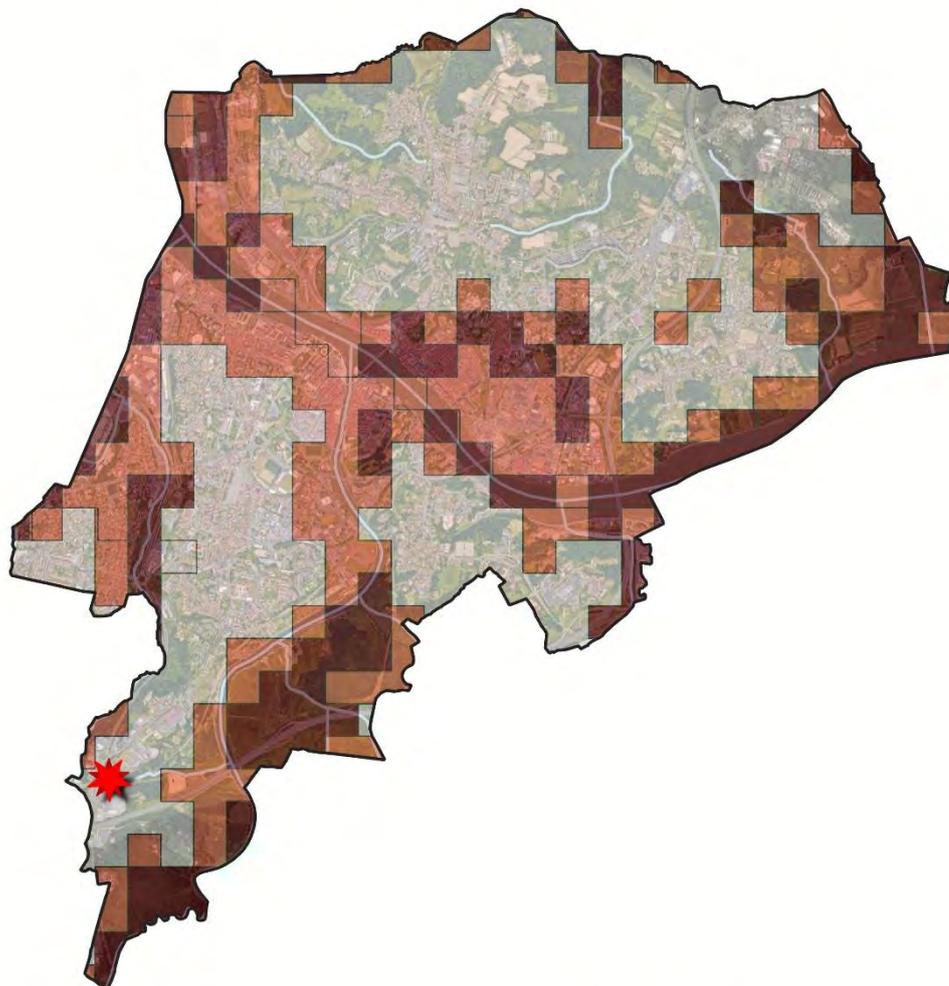
**Tableau 2 : Caractéristiques de la masse d'eau FRFR271A**  
(Source : SIE Adour-Garonne)

L'étude sur les cours d'eau urbains réalisée à l'échelle du pôle Côte Basque Adour a mis en avant que l'ensemble du réseau hydrographique des Barthes de la Nive possède une fonctionnalité hydraulique globalement bonne.

## 2.2.3. Risques liés à l'eau

### 2.2.3.1. Risque de remontée de nappe

La commune de Bayonne est concernée par des risques de remontées de nappe.



 Localisation du projet

 Limite communale

 Réseau hydrographique

#### Risque de remontée de nappe

 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 0 500 1000 m



*Figure 10 : Risque de remontée de nappe au droit de l'emprise projet  
(Sources : BRGM, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)*

Ces données ne donnent qu'une indication à l'échelle de la commune et du projet. L'enjeu relatif au risque de remontée **de nappe apparaît ainsi faible (à corroborer avec des études à l'échelle du site projet)**.

### 2.2.3.2. Risque lié aux inondations

La commune de Bayonne dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) n°64DDTM20060002 pour les inondations par une crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 23 juillet 2012.

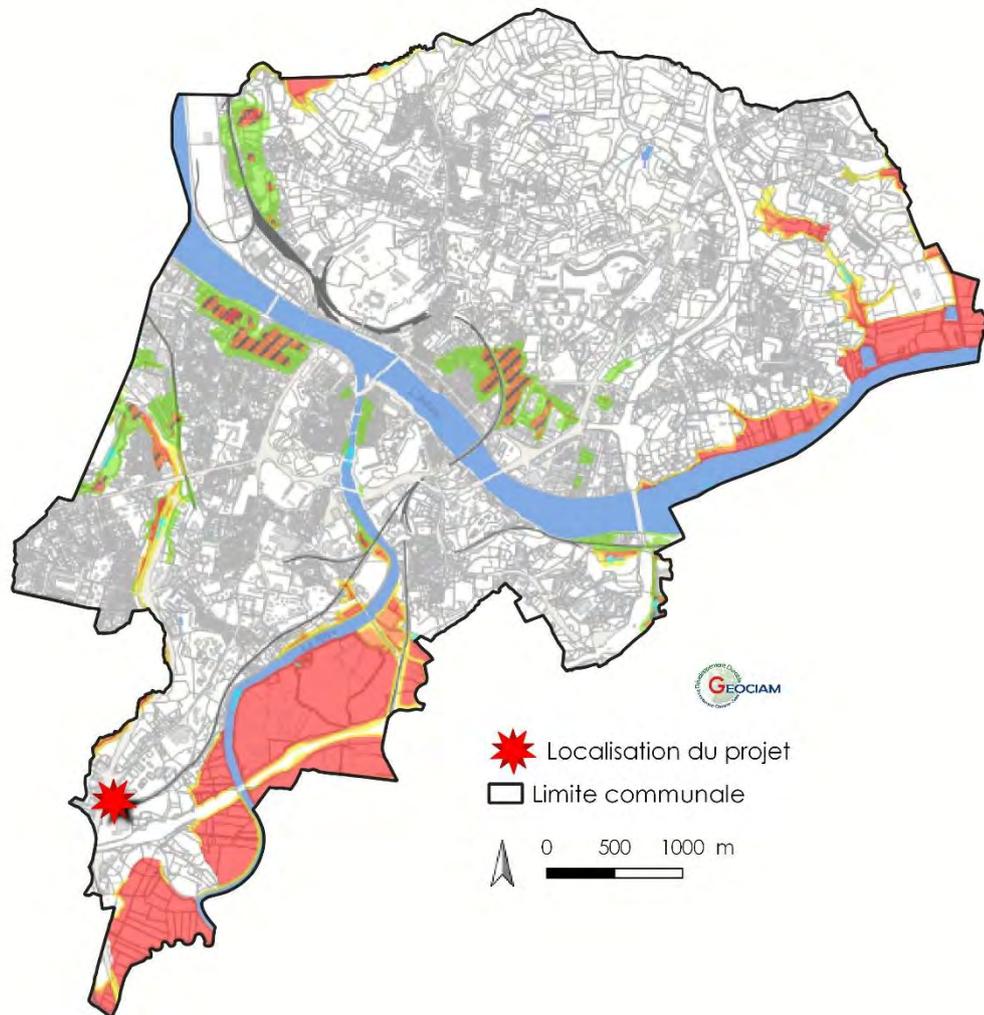


Figure 11 : PPRI de Bayonne  
(Source : ville de Bayonne ; Cartographie : GEOCIAM)

**L'emprise projet n'est pas concernée** par le PPRI de Bayonne.

## 2.3. ZONAGE REGLEMENTAIRE

### 2.3.1. **Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique**

Le territoire communal de Bayonne est recouvert par des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) :

- ZNIEFF de type I :
  - o « Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy » n°720030088 ;
  - o « Barthes de Quartier-bas » n°720010808.
- ZNIEFF de type II :
  - o « Réseau hydrographique des Nives » n°720012968 ;
  - o « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes n°720030087.

Si les ZNIEFFs n'engendrent pas d'impact réglementaire, elles restent un outil de connaissance majeur pris en compte dans la politique de protection de la nature et dans les projets d'aménagement du territoire.

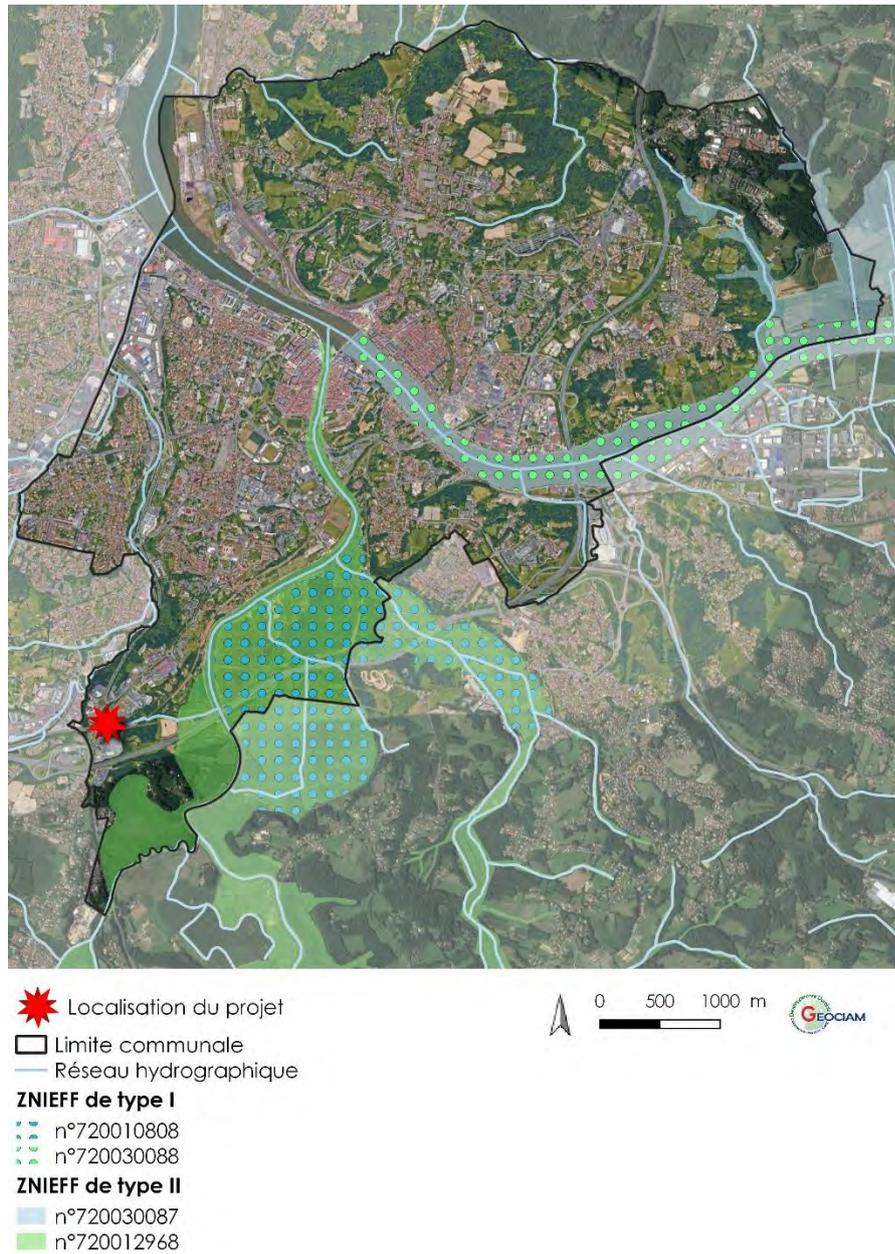


Figure 12 : ZNIEFF présentes sur la commune de Bayonne  
(Sources : DREAL NOUVELLE AQUITAINE, BD Carthage, Google Satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

**Aucune ZNIEFF n'est localisée au droit de l'emprise projet**, toutefois, une connexion hydraulique existe via l'affluent de la Nive.

### 2.3.2. Réseau Natura 2000

Les sites Natura 2000 bénéficient d'une protection juridique (article L.414-1 et suivants du Code de l'Environnement).

Le territoire de Bayonne est concerné par le réseau Natura 2000 relevant de la Directive Habitat Faune Flore pour trois sites Natura 2000 :

- « La Nive » n°FR7200786 ;
- « L'Adour » n°FR7200724 ;
- « Barthes de l'Adour » n°FR7200720.

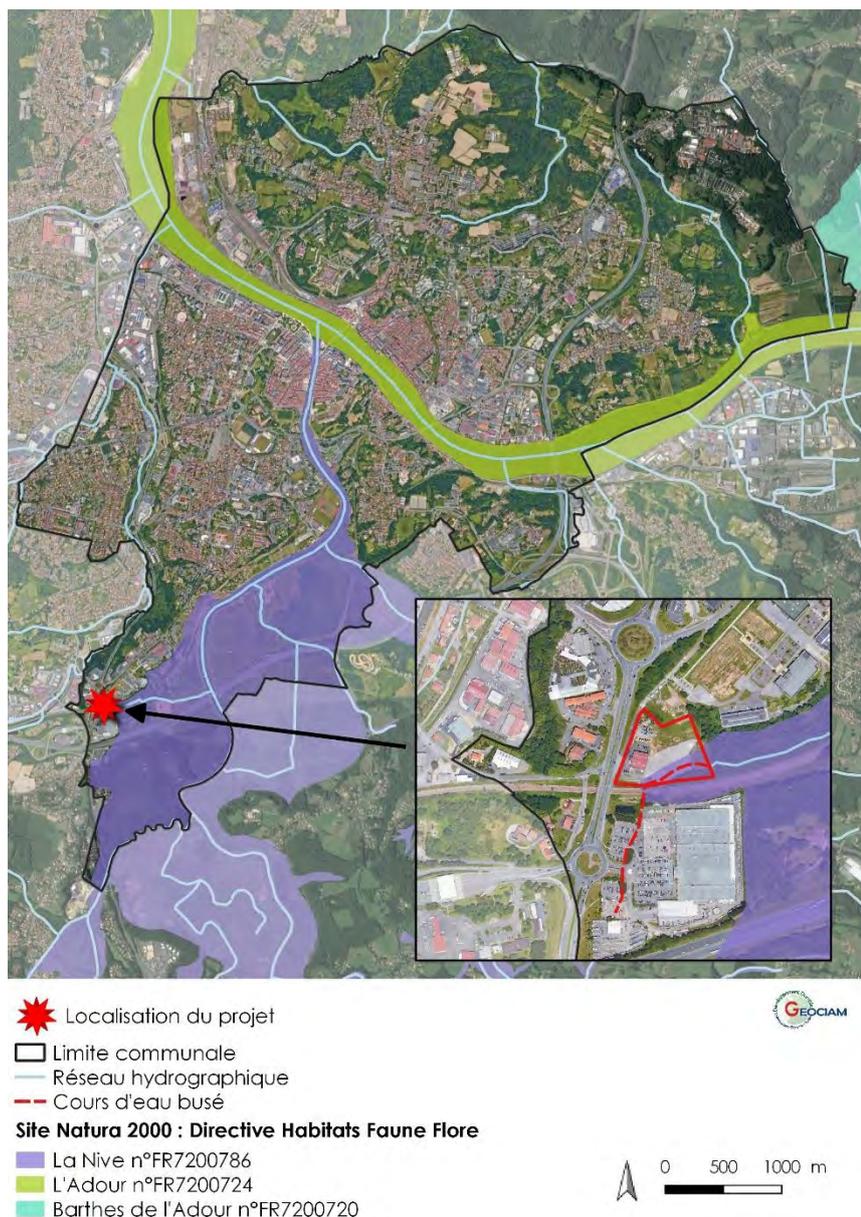


Figure 13 : Réseau Natura 2000 au regard de la commune de Bayonne  
(Sources : Google satellite, BD Carthage, DREAL Nouvelle Aquitaine ; Cartographie : GEOCIAM)

Aucun site Natura 2000 de la Directive Oiseaux n'est présent à proximité de l'emprise projet.

Le projet est concerné par le réseau Natura 2000 de la Directive Habitats Faune Flore « La Nive » n°FR7200786. **L'enjeu relatif au réseau Natura 2000 est fort.**

### 2.3.2.1. Présentation du site Natura 2000 « La Nive » susceptible d'être affecté par le projet

La Nive a été identifiée comme un site d'intérêt communautaire au regard de sa richesse naturelle en 1999. C'est l'équilibre entre les milieux ouverts, marécageux et boisés, ainsi que la présence d'un cortège d'espèces rares inféodées à ces milieux qui a motivé sa désignation.

Ce site Natura 2000 comprend 1 300 km de cours d'eau et occupe une surface de près de 9 500 hectares, répartie sur 53 communes. Il accueille 19 habitats et 18 espèces d'intérêt communautaire, parmi lesquels le Saumon atlantique, le Vison d'Europe, l'Écrevisse à pattes blanches ou la Soldanelle velue.

L'inventaire des habitats fait ressortir la présence de 19 habitats relevant de la Directive Habitats dont 5 sont d'intérêt communautaire prioritaire. Ils totalisent une surface potentielle de 2480 ha, soit 23 % de la superficie totale du site Natura 2000 de la Nive.

Les habitats génériques relevant de la Directive Habitats Faune Flore, réellement liés au cours d'eau ou à d'autres écoulements ou suintements ou aux plans d'eau, sont au nombre de 13. Ils couvrent près de 837 ha, soit 7,8 % de la superficie totale, dont un peu plus de 80 % sont représentés par les Forêts alluviales hygrophiles de l'Alnenion glutinoso-incanae (Code EUR 910E0\*), habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Enjeux de conservation
Habitats naturels prioritaires			
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230-5	1,5	Moyen
Tourbières acides à sphaignes	7110	< 0,1	Fort
Sources pétifiantes avec formation de tuf ( <i>Cratoneurion</i> )	7220	< 0,1	Moyen
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	9,9	Moyen
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0	6,45	Fort
Habitats naturels non prioritaires			
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	1330	< 0,1	Moyen
Eaux oligotrophes très peu	3110	< 0,1	Moyen
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	< 0,1	Moyen
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	< 0,1	Moyen
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p</i> et du <i>Bidention pp</i>	3270	< 0,1	Moyen
Landes sèches européennes	4030	1,7	Moyen

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Enjeux de conservation
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	< 0,1	Fort
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	1	Moyen
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	0,35	Très fort
Tourbières basses alcalines	7230	< 0,1	Fort
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	< 0,1	Fort
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	9120	1,6	Moyen
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	91F0	1,76	Moyen
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	0,15	Moyen

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats Faune Flore  
(Source : DOCOB)

Sur le site Natura 2000 « La Nive » 18 espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Annexes Directive Habitat	Convention de Berne	Protection nationale	Inscription au Livre Rouge	Niveau d'enjeux
Mammifère						
Vison d'Europe ( <i>Mustela lutreola</i> )	1356	II et IV	X	X	Monde : en danger critique France : en danger critique	Très fort
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	1355	II et IV	X	X	Monde : quasi menacé France : préoccupation mineure	Moyen
Desman des Pyrénées ( <i>Galemys pyrenaicus</i> )	1301	II et IV	X	X	Monde : vulnérable France : vulnérable	Moyen
Amphibien et reptiles						
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220	II et IV	X	X	France : préoccupation mineure	Moyen
Poissons et crustacés						
Saumon Atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	1106	II et V	X	X	Europe : vulnérable France : quasi menacé	Très fort
Grande Alose ( <i>Alosa alosa</i> )	1102	II et V	X	X	Monde : préoccupation mineure France : en danger critique	Fort

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Annexes Directive Habitat	Convention de Berne	Protection nationale	Inscription au Livre Rouge	Niveau d'enjeu
Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )	1095	II	X	X	Monde : préoccupation mineure France : en danger	Moyen
Lamproie de rivière ( <i>Lampetra fluviatilis</i> )	1099	II et V	X	X	Monde : préoccupation mineure France : vulnérable	Fort
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096	II	X	X	Monde : préoccupation mineure France : préoccupation mineure	Moyen
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	1103	II et V	X	X	Monde : préoccupation mineure France : quasi menacée	Fort
Toxostome ( <i>Parachondrostoma</i> )	1126	II	X	/	Monde : vulnérable France : quasi menacée	Fort
Chabot de l'Adour ( <i>Cottus aturi</i> )	1163	II	/	/	Monde : préoccupation mineure France : quasi menacée	Fort
Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )		II et V	X	X	Monde : en danger France : vulnérable	Très fort
Insectes						
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044	II	X	X	Monde : quasi menacé France : en danger	Moyen
Cuivrés des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060	II et IV	X	X	Monde : préoccupation mineure France : préoccupation mineure	Très fort
Flore remarquable						
Angélique des estuaires ( <i>Angelica heterocarpa</i> )	1607	II et IV	X	X	Monde : préoccupation mineure France : préoccupation mineure	Très fort
Trichomanès remarquable ( <i>Vandenboschia speciosa</i> )		II et IV	X	X	Monde : préoccupation mineure France : préoccupation mineure	Moyen
Soldanelle velue ( <i>Soldanella villosa</i> )		II et IV	X	X	Monde : vulnérable France : quasi menacée	Fort

Tableau 4 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Habitats Faune Flore  
(Source : DOCOB)

## 2.4. CARACTERISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES AU NIVEAU DE LA ZONE PROJET

Une investigation qualitative du secteur a été menée le 22 septembre 2020 afin d'évaluer les enjeux liés aux milieux naturels.

Les formations végétales sur le site d'étude ont été identifiées et cartographiées. Ces formations végétales ont fait l'objet d'observations floristiques, sans prétention d'exhaustivité. L'attention a particulièrement été portée sur les espèces caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude. Ces observations ont permis de caractériser les habitats naturels présents : intérêt patrimonial (habitat d'intérêt communautaire, habitat prioritaire), superficie, ...

Les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

L'emprise projet s'inscrit dans un secteur urbanisé sur la commune de Bayonne. Actuellement les parcelles à projet sont occupées par des surfaces imperméabilisées (bâtiment et parking) et remaniées/remblayées. Environ 80% de la superficie totale du site est déjà anthropisée.

### 2.4.1. Habitats et flore

#### Friche anthropophile (CCB 87.1)

L'emprise projet est occupée sur environ 40% de sa superficie par une friche anthropophile constituée majoritairement d'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), de vergerette de Canada (*Erigeron canadensis*), de souchet robuste (*Cyperus eragrostis*), de sureau yèble (*Sambucus ebulus*), de ronce (*Rubus fruticosus*), de carotte sauvage (*Daucus carota*), de jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), de trèfle rampant (*Trifolium repens*), de plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de pousses de saule marsault (*Salix caprea*) et de raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*). Les quelques essences arborées localisées en limite de l'emprise projet sont du chêne pédonculé (*Quercus robur*), du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), du laurier palme (*Prunus laurocerasus*) et du laurier sauce (*Laurus nobilis*).

À noter que l'herbe de la pampa, la vergerette de Canada, le raisin d'Amérique, le laurier palme et le souchet robuste sont des espèces introduites ou envahissantes.



Figure 14 : Friche anthropophile  
(Source : GEOCIAM)

#### 2.4.2. Caractérisation des zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne une définition des terrains pouvant être considérés comme humides au titre de la réglementation : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; ».

**L'arrêté du 24 juin 2008 précise que les investigations** sont menées lorsque celles-ci sont nécessaires, **c'est-à-dire** au droit de la frontière supposée de la zone humide :

- critère végétation : « cet examen porte sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »
- critère sol : « Lorsque la végétation n'est pas identifiable ou non spontanée, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »

La végétation est par nature intégratrice sur le long terme des conditions du milieu, même lorsque la zone n'est humide que pendant une période courte (mais suffisamment régulière pour être significative). Ainsi, dans une zone humide fonctionnelle, si la végétation est spontanée, elle traduira forcément la présence d'un paramètre hydrique prépondérant dans le fonctionnement de l'écosystème au niveau de l'habitat naturel, et donc au niveau de la flore qui le constitue.

La prospection de terrain menées par GEOCIAM le 22 septembre 2022 dans le cadre de l'élaboration d'un dossier d'examen au cas par cas pour un projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking a permis de conclure en l'absence de zone humide sur le site d'étude.

En effet, au droit de la friche, la flore est spontanée et relativement homogène. Elle se compose principalement d'espèces non hygrophiles telles que l'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), la vergerette de canada (*Erigeron canadensis*), le sureau yèble (*Sambucus ebulus*), la ronce (*Rubus*

*fruticosus*), la carotte sauvage (*Daucus carota*), le trèfle rampant (*Trifolium repens*), ... .Quelques espèces hygrophiles ont également été inventoriées comme le jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et le souchet robuste (*Cyperus eragrostis*). Toutefois, le recouvrement des espèces hygrophiles mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 est largement inférieur à 50% sur l'habitat de friche.



Figure 15 : Friche anthropophile  
(Source : GEOCIAM)

### Synthèse des habitats observés

L'observation des formations végétales a permis d'identifier les milieux suivants (selon Corine Biotopes) :

- CCB 87.1 : Friche anthropophile ;
- CCB 86 : Terrain remblayé et imperméabilisé (parking et bâtiment).



Figure 16 : **Habitats présents au droit de l'emprise projet**  
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

**Aucun habitat d'intérêt patrimonial n'a été observé.**

**Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire ou protégée n'a été identifiée sur le secteur d'étude lors des observations de terrain.**

De plus, le site n'est pas favorable à la présence du Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*), de l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) ou de la Soldanelle velue (*Soldanella villosa*), espèces citées au DOCOB du site de la Nive.

Les niveaux d'enjeux des habitats naturels présents au niveau du site d'étude sont estimés en fonction de leur statut (habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaire), leur rareté au niveau de l'aire d'étude (très commun CC, commun C, assez rare AR, rare R et très rare RR), leur typicité (caractère de l'habitat à être typique du point de vue de sa composition et de son positionnement : faible, moyenne et bonne), ainsi que leur état de conservation (bon, moyen, dégradé).

Le niveau d'enjeu de chaque type d'habitat naturel correspond au croisement de ces critères. Les classes d'enjeu suivantes sont définies : nul, très faible, faible, modéré, fort, très fort.

Habitat naturel et anthropique	Code Corine Biotopes	Rareté	Typicité	État de conservation	Zone humide	Surface (en ha)	Enjeu
Friche anthropophile	87.1	CC	Moyen	Dégradé	Non	0,47 ha soit ~40%	Très faible
Terrain remblayé et imperméabilisé	86	/	/	/	/	0,75 ha soit ~80%	Nul

Tableau 5 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques au niveau du projet



Figure 17 : Cartographie de l'enjeu habitat au droit de l'emprise projet  
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

Les enjeux concernant les habitats présents au droit de l'emprise projet sont très faibles.

### 2.4.3. Faune contactée et potentielle

Comme décrit précédemment, les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

L'analyse des espèces remarquables et protégées est essentiellement basée sur des potentialités de présence au regard des habitats naturels et des caractéristiques du site. Une attention particulière a été portée sur des espèces inscrites au site Natura 2000 de la directive Habitats Faune Flore « La Nive » n°FR7200786.

#### Les oiseaux

L'avifaune commune telle que le moineau domestique (*Passer domesticus*), le merle noir (*Turdus merula*) peuvent potentiellement transiter au droit de l'emprise projet, toutefois celle-ci préférera largement les espaces boisés et les milieux naturels à l'est (Plaine d'Ansot) pour la réalisation de son cycle biologique. En présence d'une végétation arborée et arbustive quasi-inexistante sur le site d'étude les potentialités de nidification sont faibles.

#### Les mammifères

La loutre d'Europe (*Lutra lutra*), est une espèce inféodée aux milieux aquatiques, on la retrouve dans une grande diversité d'habitats telle que les fleuves, les rivières aux cours lents à rapides, les torrents, les canaux mais également les lacs, les étangs les marais intérieurs et littoraux, .... Toutefois, la structure paysagère est importante, en particulier la végétation de berges et des zones humides, qui jouent un rôle essentiel pour la sécurité et la tranquillité de l'espèce, notamment pour les gîtes et les zones de refuges. En l'absence de cours d'eau à ciel ouvert sur l'emprise projet, la présence de la loutre n'est pas jugée potentielle.

Tout comme la loutre d'Europe, le vison d'Europe (*Mustela lutreola*) vit dans des mosaïques de milieux humides, lui offrant une grande disponibilité de proies tout au long de l'année. C'est une espèce discrète qui préfère les milieux non anthropisés et fréquentés par l'Homme. Le site projet apparaît défavorable pour cette espèce.

Le desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) vit dans les torrents et lacs des Pyrénées franco-espagnoles et du nord de la péninsule Ibérique. Les cours d'eau que côtoie le desman sont neutres de toute pollution et d'activité anthropique. La Nive fréquentée par l'Homme, possède un régime pluvial océanique défavorable à l'espèce et à la réalisation de son cycle biologique. Sa présence n'est pas jugée potentielle au droit des travaux.

En ce qui concerne les chiroptères, les espèces affectionnent les paysages semi-ouverts, présentant une forte diversité de milieux naturels (forêt, bocage, abords des grands parcs et jardins, ...). Ces espèces peuvent potentiellement transiter et chasser au droit de la zone projet (proximité de lisières boisées).

La faune locale peut potentiellement fréquenter l'emprise projet pour le transit. Néanmoins, elle préférera les espaces naturels plus à l'est associés aux Barthes de la Nive pour la réalisation partielle ou totale de son cycle biologique.

### Les reptiles et amphibiens

Les reptiles et amphibiens tels que le crapaud commun (*Bufo bufo*) et le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) peuvent potentiellement transiter au niveau de l'aire d'étude. En effet, le cours d'eau (à ciel ouvert) et le boisement classé en EBC en limite de site, peuvent accueillir ces taxons.

En ce qui concerne la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), ses habitats sont constitués par de nombreux types de zones humides : mares permanentes ou temporaires, étangs, lacs, cours d'eau variés, marais, roselières. Elle affectionne particulièrement les fonds vaseux, les bordures de roseaux ou de joncs ainsi que la végétation aquatique flottante. Le site objet du projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking n'est pas favorable au cycle biologique de l'espèce qui préférera les milieux marécageux et humides des Barthes de la Nive et notamment au niveau de la Plaine d'Ansot.

### Les insectes

La végétation du terrain enrichi peut accueillir, pour le transit voire l'alimentation, l'entomofaune locale lorsque les espèces floristiques sont en fleur.

La présence du cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce citée au DocOb de la Nive, n'est pas jugée potentielle sur le site projet : l'habitat n'est pas favorable à la réalisation de son cycle biologique.

Concernant l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), celui-ci affectionne les petits cours d'eau ou fossés ensoleillés ainsi l'emprise projet n'est pas susceptible d'accueillir cette espèce.

### Peuplement piscicole

Le cours d'eau présent sur l'emprise projet est classé en cours d'eau à frayère (arrêté préfectoral n°2014289-0016) susceptible d'abriter des frayères des espèces de poissons de la liste 1, il s'agit de la lamproie de planer, de la truite fario et du chabot. De plus, le cours d'eau est un affluent de la Nive, les espèces de poissons citées au DocOb susceptibles de transiter dans la Nive et ses affluents sont notamment le saumon, les aloses et la lamproie marine. L'anguille est également présente sur le réseau hydrographique de la Nive.

Ainsi, l'affluent de la Nive est un cours d'eau abritant des espèces piscicoles patrimoniales pour le transit, l'alimentation, le repos et la reproduction. Toutefois, au droit du projet, le cours d'eau est busé jusqu'à sa source (environ 350 ml), les espèces piscicoles emprunteront préférentiellement la partie de cours d'eau à ciel ouvert pour la réalisation de leur cycle biologique. L'enjeu lié au peuplement piscicole apparaît donc faible au droit de l'emprise projet.

### Crustacés

L'écrevisse à pattes blanches est la seule espèce de crustacés mentionnée au DOCOB de « La Nive ». Il s'agit d'une espèce assez largement répandue en Europe de l'Ouest et en France, mais en déclin sur la majorité de son aire de répartition. Son déclin est imputable à la dégradation de ses milieux préférentiels et à l'apparition de plusieurs espèces d'écrevisses allochtones, aux stratégies souvent plus compétitives et véhiculant par ailleurs différentes pathologies.

Ses exigences écologiques sont élevées en termes de qualité d'eau et d'habitats. Fréquentant à l'origine des cours d'eau pouvant avoir des typologies très variées, elle se cantonne aujourd'hui la plupart du temps aux ruisseaux de tête de bassin encore préservés des perturbations anthropiques.

En termes d'habitat, l'écrevisse à pattes blanches recherche des cours d'eau présentant des abris multiples et variés (galets/blocs, caches sous berges, chevelu racinaire immergé, macrophytes, etc.).

Sa présence n'est pas jugée potentielle au droit du projet.

**Aucune espèce animale d'intérêt communautaire/patrimoniale n'a été observée sur la zone prospectée.**

Les enjeux au regard **du site d'étude concernant la faune** sont très faibles. Ceux-ci sont notamment liés à la présence d'un boisement et d'un cours (à ciel ouvert) en limites de l'emprise projet. Néanmoins, compte tenu de la localisation du site (inscrit en zone urbaine sur la commune de Bayonne) et de la nature des habitats présents, les espèces préféreront les milieux naturels à l'est, associés aux Barthes de la Nive.

## 2.5. CONTINUITES ECOLOGIQUES

L'étude trame verte et bleue menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT Bayonne Sud des Landes, identifie à proximité de l'emprise projet un réservoir de biodiversité : « Barthes de la Nive », appartenant à la sous-trame des milieux humides. Des connexions hydrauliques et écologiques existent entre l'emprise projet et le réservoir de biodiversité, via le cours d'eau et le boisement de feuillus à l'est, classé en EBC dans le PLU de Bayonne.

Au regard de l'emprise projet et de sa composition actuelle (un bâtiment commercial, des places de stationnement, deux plateformes en stabilisé (gravier) et un talus enfriché), la faune empruntera préférentiellement les milieux naturels associées aux Barthes de la Nive, plus à l'est, comme zone refuge, d'alimentation et de transit. De plus, au regard du contexte urbain et de la présence de voies de circulation (voie ferrée, avenue et route départementale), le transit de la faune depuis l'emprise projet vers d'autres réservoirs de biodiversité localisés à l'ouest et au nord, sur la commune d'Anglet, apparaît limité.



Figure 18 : SCoT Bayonne Sud des Landes  
(Sources : SCoT, Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

## 2.6. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial de l'environnement du site projet et de ses abords a permis de définir les enjeux prioritaires liés à la zone projet :

		Sensibilité de la zone projet	Enjeu
Milieu physique	Eaux superficielles	Projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking sur un cours d'eau busé et enterré, identifié à ciel ouvert en limite de projet au sud-est.	Fort
	Eaux souterraines	Présence de 2 masses d'eau souterraines au droit de l'emprise projet. Le projet prévoit de grand terrassement pour la construction d'un pôle d'activité et d'un parking sous bâtiment (h = -8,40 m), la nappe profonde est présente entre 14.5 m/TN et 15.5 m/TN. Des venues d'eau ont été observées à des profondeurs de 2.9 m/TN et de 4.5 m/TN	Modéré à fort
	Risques liés à l'eau	Emprise projet non concernée par le PPRI de Bayonne et par le risque de remontée de nappe.	Nul
Cadre Naturel	Zonage naturel	L'emprise projet se trouve en partie au droit du site Natura 2000 « La Nive » n°FR7200786	Fort
	Habitats et flore	80% de l'emprise projet occupée par un terrain remblayé et imperméabilisé. Présence d'une friche anthropophile et faible diversité floristique (espèces introduites et envahissantes)	Très faible
	Zone humide	Absence de zone humide réglementaire	Nul
	Faune	Présence potentielle de la faune locale pour le transit. Zone d'étude peu favorable à la réalisation du cycle biologique des espèces faunistiques.	Très faible

**Au regard de l'analyse du milieu environnant, les principaux enjeux sont liés à :**

- La présence **d'un cours d'eau, affluent de la Nive, à ciel ouvert en limite de site projet** ;
- La présence **du site Natura 2000 de la Nive au droit de l'emprise projet**.

## 3- INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PRESENTIES

### 3.1. INCIDENCES PERMANENTES ET MESURES

#### 3.1.1. Incidences quantitatives du projet sur les eaux et mesures

Actuellement, les eaux pluviales d'écoulent de manière diffuse vers le bas de l'emprise projet, au sud en direction de la voie ferrée. Au droit des surfaces déjà imperméabilisées les eaux ruissellent et ne s'infiltrent pas. Aucune gestion des eaux pluviales n'existe actuellement.

La création du pôle d'activité et du parking engendrera permettra d'anticiper la gestion des eaux pluviales sur ce secteur.

Le projet prévoit donc la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales issues des différentes surfaces du projet ayant pour exutoire final le ruisseau identifié à ciel ouvert à limite de projet au sud-est.

Le rejet des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions de la DDTM 64 : le débit de fuite du système de régulation ne se pas supérieur à 3 l/s/ha.

À cette fin, les eaux pluviales issues du projet feront l'objet d'une rétention avant rejet.

#### Dimensionnement du dispositif de rétention

Les eaux pluviales issues des surfaces du projet seront gérées par deux bassins de rétention.

Les aménagements projetés seront compensés par un volume de stockage des eaux pluviales correspondant à l'écrêtement de la pluie de 88 mm avec un débit de fuite de 3l/s/ha appliqué à la surface concernée. Les résultats obtenus sont les suivants :

	Bassin versant
Surface imperméabilisée	7 048 m <sup>2</sup>
Débit de fuite du bassin	$0,7048 \times 3 = 2,11$ l/s
Volume utile minimal de rétention	$7\ 048 \times 0,88 = 620$ m <sup>3</sup>

Tableau 6 : Dimensionnement des ouvrages de rétention  
(Source : AM Architecture)

**L'ensemble des eaux pluviales du bassin versant** du projet seront gérées par les dispositifs de rétention. Les eaux pluviales ainsi stockées seront ensuite dirigées vers un exutoire naturel au droit **de l'EBC avant d'être rejetées dans le bassin versant de la Nive, via le cours d'eau à ciel ouvert situé** en bordure de projet, au sud-est. **L'EBC, sur lequel aujourd'hui il n'y a pas d'arbre, fera donc l'objet d'une renaturation au regard de son mauvais état de conservation.**

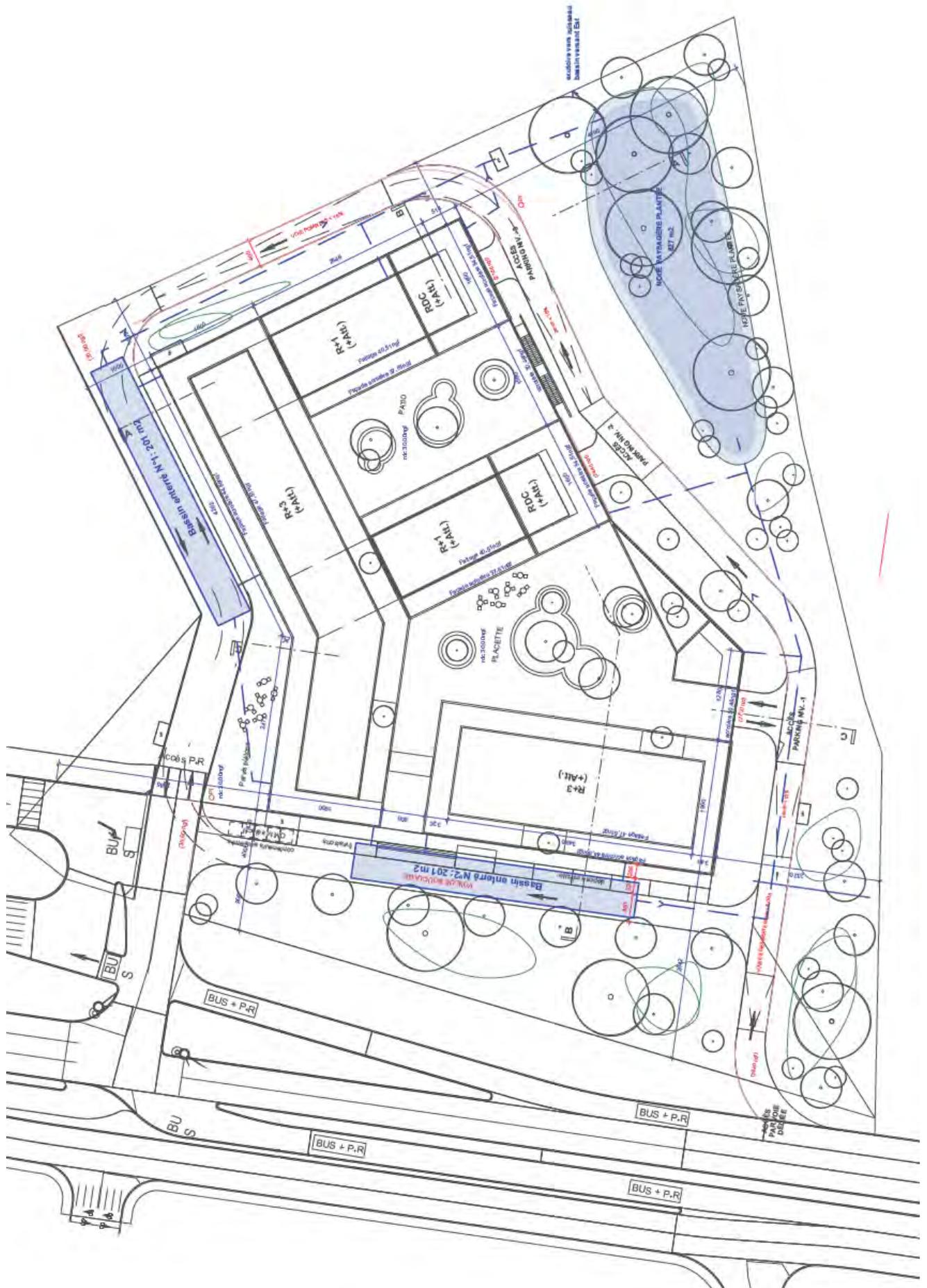


Figure 19 : Plan de gestion des eaux pluviales  
(Source : AM Architecture)

### 3.1.2. Incidences du projet sur la qualité des eaux superficielles et mesures

Les eaux pluviales ruisselantes sur les surfaces urbanisées entraînent généralement divers polluants (matières en suspension, matières oxydables, hydrocarbures, micropolluants, ...) en concentration selon la durée des périodes de temps sec précédant les pluies.

Les apports de polluants sont principalement issus de la fréquentation du site par les véhicules.

La nature des charges polluantes associées aux eaux de ruissellement pluviales issues des surfaces imperméabilisées est relativement bien connue, comparable à celle observée sur les chaussées routières. Les éléments les plus significatifs sont :

- Les matières en suspension (MES) : cette pollution est due au ruissellement des eaux pluviales en particulier sur les surfaces imperméabilisées. Elles entraînent les particules plus ou moins grossières qui se sont déposées sur le sol durant les périodes de temps sec.
- Les hydrocarbures (Hc) : la pollution par les hydrocarbures provient essentiellement de trois sources :
  - o Les hydrocarbures contenus dans l'atmosphère sous forme de gaz, et résultant principalement d'une mauvaise combustion ;
  - o Les hydrocarbures résultants du stationnement des véhicules par fuite d'huile ou d'essence ;
  - o Les hydrocarbures d'origine particulaire, dus généralement à l'usure des pneus et du bitume.
- Les métaux lourds : provenant des aérosols, de la combustion des hydrocarbures, de l'incinération des ordures ménagères, ils sont présents dans l'atmosphère et se déposent sur les surfaces imperméabilisées (toiture, chaussée...).

Leur quantification précise est en revanche plus délicate en raison du faible nombre de mesures « in situ » permettant de les caractériser. En arrivant au sol, l'eau de pluie va d'une part lessiver les surfaces sur lesquels elle s'écoule et d'autre part éroder les matériaux de surface. Les contaminants peuvent soit être dissous, soit être fixés sur les particules entraînées par l'eau. L'augmentation de la concentration en polluants dépend de facteurs multiples : intensité de la pluie, importance des ruissellements, nature du matériau de surface, nature des activités sur ou à proximité de la surface, etc... Ceci explique la très grande variabilité des concentrations trouvées dans la littérature.

En pratique, le facteur le plus important induisant la pollution potentielle reste la distance parcourue par l'écoulement. De façon assez basique, si la goutte d'eau parcourt plusieurs dizaines de mètres pour rejoindre un avaloir, elle se chargera beaucoup plus en polluants que si elle s'infiltrerait exactement là où elle est tombée et ne traverse que quelques centimètres de matériaux potentiellement pollués ou érodables.

Le système de gestion des eaux pluviales **mis en œuvre** dans le cadre du projet contribuera à réduire les incidences qualitatives sur les eaux superficielles par rétention/décantation (**aujourd'hui le site est déjà imperméabilisé et dépourvu de système de gestion**).

### 3.1.3. Incidences du projet sur les eaux souterraines et mesures

Le projet prévoit la construction d'un pôle d'activité et d'un parking relais, associé à des voiries et des places de stationnement sous bâtiment. D'un point de vue quantitatif, la réalisation de ce type de projet entraîne un déficit d'infiltration dans les sols par rapport à l'état naturel. Toutefois, aujourd'hui la zone est en partie déjà imperméabilisée et se compose d'un bâtiment commercial et de parking. Deux plateformes remaniées et remblayées sont également présentes, le sol sous la terre végétale et les remblais épais se compose principalement d'argiles plus ou moins sableuses. Ainsi, le sol du secteur apparaît peu perméable, l'infiltration et la réalimentation de nappe est donc limitée. D'un point de vue qualitatif, les éléments polluants contenus dans les eaux pluviales de façon chronique sont principalement sous une forme particulière. L'ensemble des eaux pluviales et de ruissellement seront gérés et traités par des ouvrages de rétention.

Concernant la nappe, le projet prévoit de réaliser de grands terrassements ( $h = -8,40 \text{ m}$ ), l'étude menée par la société Alios, a permis de déterminer le niveau de la nappe profonde entre 14.7 m/TN et 15.5 M/TN, en période de nappe ni haute, ni basse.

Toutefois, lors de la réalisation de sondages à la pelle, des arrivées d'eau ont été constatées à une profondeur de 2.9 m/TN et 4.5 m/TN, le 30 juin 2020. Ainsi, au moment des travaux de terrassement **et si des venues d'eau sont observées des mesures devront être prises**. Les eaux devront être captées (fossés de récupération/éperons drainants) et évacuées gravitairement ou par pompage (puits de pompage).

Le projet pourrait donc avoir une incidence sur les eaux souterraines dans le cas où un rabattement serait nécessaire. Un suivi des niveaux de nappe sera donc réalisé dans le cadre des études projet **pour permettre d'anticiper les mesures à mettre en œuvre le cas échéant**.

### 3.1.4. Incidences sur les écosystèmes aquatiques, les habitats et la faune et mesures

Au droit du projet, le site se compose d'un terrain remblayé et urbanisé, et d'une friche anthropophile constituée d'une faible diversité floristique (espèces introduites et envahissantes).

Concernant la faune, les enjeux au regard de l'emprise projet sont très faibles. En effet, compte tenu de la localisation du site (inscrit en zone urbaine sur la commune de Bayonne) et de la nature des habitats présents, les espèces préféreront les milieux naturels à l'est, associés aux Barthes de la Nive (réservoir de biodiversité supra-communal).

Les mesures prévues pour limiter l'impact du projet sur la qualité des eaux superficielles (système de gestion des eaux pluviales) permettront de préserver les écosystèmes aquatiques. De plus, le projet n'est pas de nature à impacter le cours d'eau à ciel ouvert présent en marge de l'emprise projet, au sud-est.

Le projet prévoit également la création d'espaces verts. Dans le prolongement du coteau boisé, l'EBC sera renaturé grâce à la plantation d'arbres de haute tige et la création d'une noue paysagère (exutoire naturel des eaux pluviales issues des bassins de rétention), avec des espèces floristiques locales, mellifères et non invasives. Les abords et le socle rdc végétalisés offriront aux usagers une ombrière naturelle participant ainsi au rafraîchissement du socle en période estivale.

Ainsi, les impacts sur les écosystèmes aquatiques, les habitats et la faune sont considérés comme faibles.

## 3.2. INCIDENCES TEMPORAIRES LIEES AU CHANTIER ET MESURES

La réalisation des travaux va engendrer des nuisances temporaires susceptibles d'affecter essentiellement la qualité des eaux, une attention particulière sera donc portée à la protection de la qualité des eaux vis-à-vis des travaux.

Des risques d'impact sur le milieu naturel exutoire final des eaux pluviales du projet existent. En effet, la circulation des engins induit un risque de pollution par les hydrocarbures et l'huile. Les opérations d'entretien courant des engins sont également un facteur potentiel de pollution.

Ce risque de pollution sera à priori minime ; toutefois, il convient de prévoir des mesures dans le cas où une pollution accidentelle se produirait.

Des précautions simples seront donc prises concernant la conduite du chantier, afin de minimiser les impacts potentiels :

- Les installations de chantier, mais surtout celles relatives à l'entretien des engins ou au stockage des carburants seront réalisées sur les emplacements aménagés à cet effet : plateforme étanche avec recueil des eaux dans un bassin ou un bac ;
- L'état des engins sera contrôlé afin de prévenir les fuites éventuelles ; dans la mesure du possible les circuits hydrauliques des engins seront alimentés par huiles végétales et biodégradables ;
- Les véhicules de chantier seront stationnés à distance des axes d'écoulement des eaux superficielles ;
- Le chantier ainsi que les chaussées d'accès seront maintenus en état permanent de propreté ;

- Les produits usés seront récupérés et évacués ;
- En cas de déversement polluant accidentel, les terres souillées devront être enlevées immédiatement et transportées dans des décharges agréées ;
- Le chantier sera réalisé hors période de crue ;
- Une intervention hors période pluvieuse permettra d'éviter tout transfert de pollution et de traiter rapidement une éventuelle pollution accidentelle.

Par ailleurs, une aire de stationnement des véhicules sera aménagée, ainsi qu'une zone de stockage des déchets. Ces derniers seront tracés par BSD. Il sera strictement interdit de procéder à des enfouissements ou des brûlages sauvages.

Concernant les déblais/remblais, la construction du pôle d'activité et du parking relais sur plusieurs niveaux nécessitera de grands terrassements et la démolition d'un bâtiment existant, le volume est en cours de calcul sur le périmètre de l'opération. L'équilibre entre les déblais/remblais est recherché afin de minimiser les évacuations. De plus, les niveaux de parkings en infrastructure seront implantés contre les talus existants afin de limiter les déblais. Les matériaux excédentaires seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation adaptés, leur nature sera prise en compte dans les filières d'évacuation. Le niveau de la nappe reste à déterminer.

Concernant les nuisances sonores ou liées aux vibrations : le chantier sera entrepris sur une plage horaire « classique » soit 8h00-18h00 du lundi au vendredi. La phase de terrassement et préparation du terrain sera réalisée en une seule phase. Au regard de la localisation du projet situé dans un secteur d'activités, les nuisances sonores sont limitées et ne concerneront pas d'habitation privée.

### 3.3. INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000 ET MESURES

#### 3.3.1. Incidences permanentes et mesures

##### 3.3.1.1. Incidences directes et mesures sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Le projet prend place au droit d'un site anthropisé, occupé par un bâtiment commercial, des parkings et 2 niveaux de plateformes séparées par un talus enfriché, les plateformes remaniées et remblayées se caractérisent par un sol stabilisé. Il existe aujourd'hui très peu d'espaces verts et d'arbres sur le terrain, malgré la présence d'un Espace Boisé Classé au sud-est. L'emprise projet est en partie imperméabilisée.

L'investigation de terrain menée le 22 septembre 2021, a permis d'identifier une friche anthropophile constituée majoritairement d'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), de vergerette de canada (*Erigeron canadensis*), de souchet robuste (*Cyperus eragrostis*), de sureau yèble (*Sambucus ebulus*), de ronce (*Rubus fruticosus*), de carotte sauvage (*Daucus carota*), de jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), de trèfle rampant (*Trifolium repens*), de plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de pousses de saule marsault (*Salix caprea*) et de raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*). Les quelques essences arborées localisées en limite de l'emprise projet sont du chêne pédonculé (*Quercus robur*), du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), du laurier palme (*Prunus laurocerasus*) et du laurier sauce (*Laurus nobilis*).



Figure 20 : Végétation au droit de l'emprise projet  
(Source : GEOCIAM)

**Aucune espèce végétale protégée n'a été identifiée.**

**Compte tenu de la zone d'implantation, cette friche n'est pas susceptible d'accueillir des espèces faunistiques patrimoniales ou protégées** pour la réalisation de leur cycle biologique. Ces espèces faunistiques préféreront les milieux naturels associés à la Nive et ses Barthes plus à l'est comme zone refuge, d'alimentation et de transit.

La faune commune, adaptée à la vie en milieu urbain, peut toutefois utiliser le site pour transiter (avifaune urbaine essentiellement).

#### 3.3.1.2. **Incidences indirectes et mesures sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

Pendant la phase d'exploitation, le projet peut être à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux superficielles induite principalement par une pollution chronique.

Le projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking relais va entraîner une circulation et un stationnement de véhicules sur l'emprise du projet. Ces véhicules fréquentant le site émettront des substances gazeuses, useront la chaussée et leurs pneumatiques perdront des particules, ... De ce fait, les eaux brutes pourront être accidentellement polluées, par des hydrocarbures notamment. Une partie de ces polluants se dépose sur la chaussée et s'accumule en période sèche avant d'être emportée par les eaux de ruissellement lors des fortes pluies.

*Remarque :* Le projet n'est pas de nature à occasionner une forte pollution des eaux de ruissellement, aucune activité polluante n'est en effet prévue au niveau du projet d'aménagement.

La dégradation de la qualité des eaux superficielles peut aussi être induite par une pollution accidentelle. Elle est consécutive à un incident sur les voies au cours duquel seraient déversées des

matières dangereuses pour la qualité des eaux, avec des conséquences plus ou moins graves selon la nature et la quantité de produit considéré.

Les impacts indirects potentiels du projet liés à une dégradation de la qualité de l'eau du cours d'eau (affluent de la Nive) sont donc à prendre en compte. En effet, le cours d'eau est identifié à ciel ouvert en limite de projet au sud-est.

Le projet prévoit la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales issues des différentes surfaces du projet ayant pour exutoire final le cours d'eau, au sud-est. Le rejet des eaux pluviales sera conforme aux prescriptions de la DDTM 64 et au SDEP : le débit de fuite du système de régulation ne se pas supérieur à 3 l/s/ha. À cette fin, les eaux pluviales issues du projet feront l'objet d'une rétention avant rejet.

D'un point de vue qualitatif, les éléments polluants contenus dans les eaux pluviales de façon chronique sont principalement sous une forme particulaire. Les bassins de rétention permettront de lutter contre les pollutions et des avaloirs équipés de séparateurs à hydrocarbures sont prévus.

Les incidences indirectes du projet sur les sites Natura 2000 des « Barthes de la Nive » sont donc négligeables.

### 3.3.2. Incidences temporaires directes et indirectes liées au chantier et mesures

La réalisation des travaux va engendrer des nuisances temporaires susceptibles d'affecter essentiellement la qualité des eaux.

Des risques d'impact sur le milieu et sur les eaux pluviales existent. En effet, la circulation des engins induit un risque de pollution par l'huile et les hydrocarbures. Les opérations d'entretien courant de ces engins sont également un facteur potentiel de pollution. Ce risque de pollution sera à priori minimale ; toutefois, il convient de prévoir des mesures dans le cas où une pollution accidentelle se produirait.

Des précautions simples seront donc prises concernant la conduite du chantier, afin de minimiser les impacts potentiels :

- Les installations de chantier, mais surtout celles relatives à l'entretien des engins ou au stockage des carburants seront réalisées sur les emplacements aménagés à cet effet : plateforme étanche avec recueil des eaux dans un bassin ou un bac ;
- L'état des engins sera contrôlé afin de prévenir les fuites éventuelles ; dans la mesure du possible les circuits hydrauliques des engins seront alimentés par huiles végétales et biodégradables ;
- Les véhicules de chantier seront stationnés à distance des axes d'écoulement des eaux superficielles ;
- Le chantier ainsi que les chaussées d'accès seront maintenus en état permanent de propreté ;
- Les produits usés seront récupérés et évacués ;
- En cas de déversement polluant accidentel, les terres souillées devront être enlevées immédiatement et transportées dans des décharges agréées ;
- Le chantier sera réalisé hors période de crue ;
- Une intervention hors période pluvieuse permettra d'éviter tout transfert de pollution et de traiter rapidement une éventuelle pollution accidentelle.

Dans le cadre du projet, une bande tampon sera mise en place pour préserver le cours d'eau à ciel ouvert des travaux.

De plus, en phase chantier, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est susceptible de transiter, s'alimenter ou trouver refuge sur la zone projet. Le cas échéant, les espèces possèdent une capacité de fuite suffisante leur permettant de s'éloigner naturellement de la zone chantier.

Ainsi, les nuisances liées à la réalisation des travaux seront temporaires et limitées et ne devraient pas avoir une incidence significative sur la conservation du site Natura 2000.

### 3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les espaces végétalisés seront entretenus de manière raisonnée afin d'augmenter la capacité d'infiltration et d'épuration des sols (fauche annuelle et tardive). Les produits phyto-sanitaires seront proscrits pour l'entretien des espaces verts afin de préserver la qualité des sols, des eaux souterraines et superficielles. Les essences végétales choisies pour la végétalisation seront endogènes et avec un intérêt écologique (espèces mellifères ou fruitiers). Les espèces exotiques/invasives seront proscrites. Une liste d'espèces préconisées et proscrites est jointe en annexe 8 du présent cas par cas.

## 4- COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES TEXTES REGLEMENTAIRES

### 4.1. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PLU DE BAYONNE

Le projet de construction d'un pôle d'activité et d'un parking relais sur un terrain d'assiette d'une superficie d'environ 1,2 hectare, est inscrit dans une zone UYs du PLU de la commune de Bayonne. La zone UY recouvre l'ensemble des zones à vocation principale d'activités. Il est distingué plusieurs secteurs dont le secteur UYs à dominante industrielle et tertiaire.

Cette zone UYs ne fait pas l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Un Espace Boisé Classé (EBC) est présent au droit du site d'étude, sur une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>. Aucun arbre n'est présent dans cet EBC dégradé par la présence de remblais. Le projet prévoit de renaturer la zone avec la plantation d'arbres de haute tige et la création d'une noue paysagère, exutoire naturel des eaux pluviales issues du système de rétention amont (validé avec la CAPB).

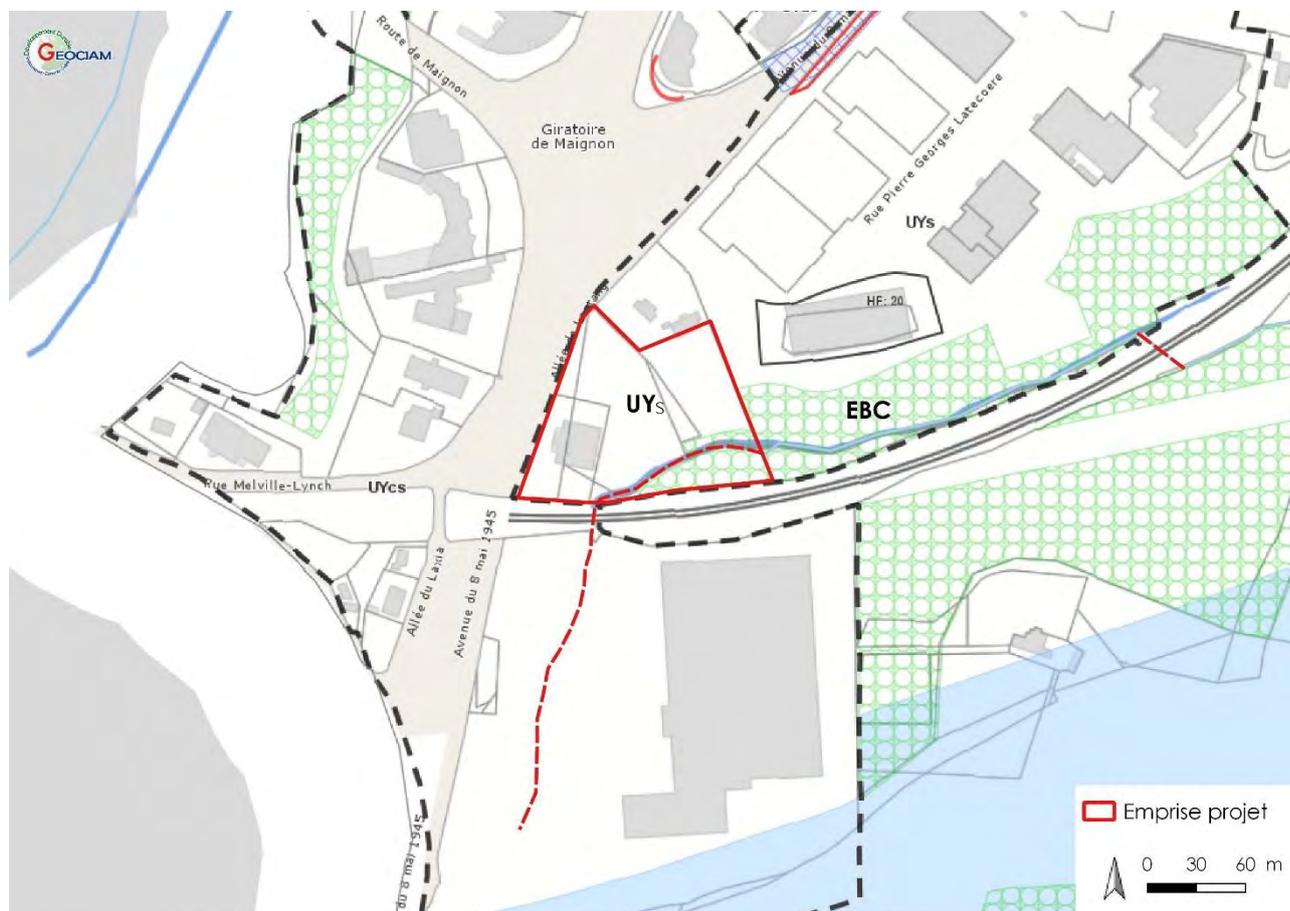


Figure 21 : Situation du projet au regard du PLU de la commune de Bayonne  
(Source : PLU Bayonne ; Cartographie : GEOCIAM)

Le présent projet est conforme au règlement du PLU de Bayonne.

## 4.2. COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) informe sur la commune de Bayonne de la limitation de l'imperméabilisation des sols.

Au droit de l'emprise projet le coefficient d'imperméabilisation est de 0,7.

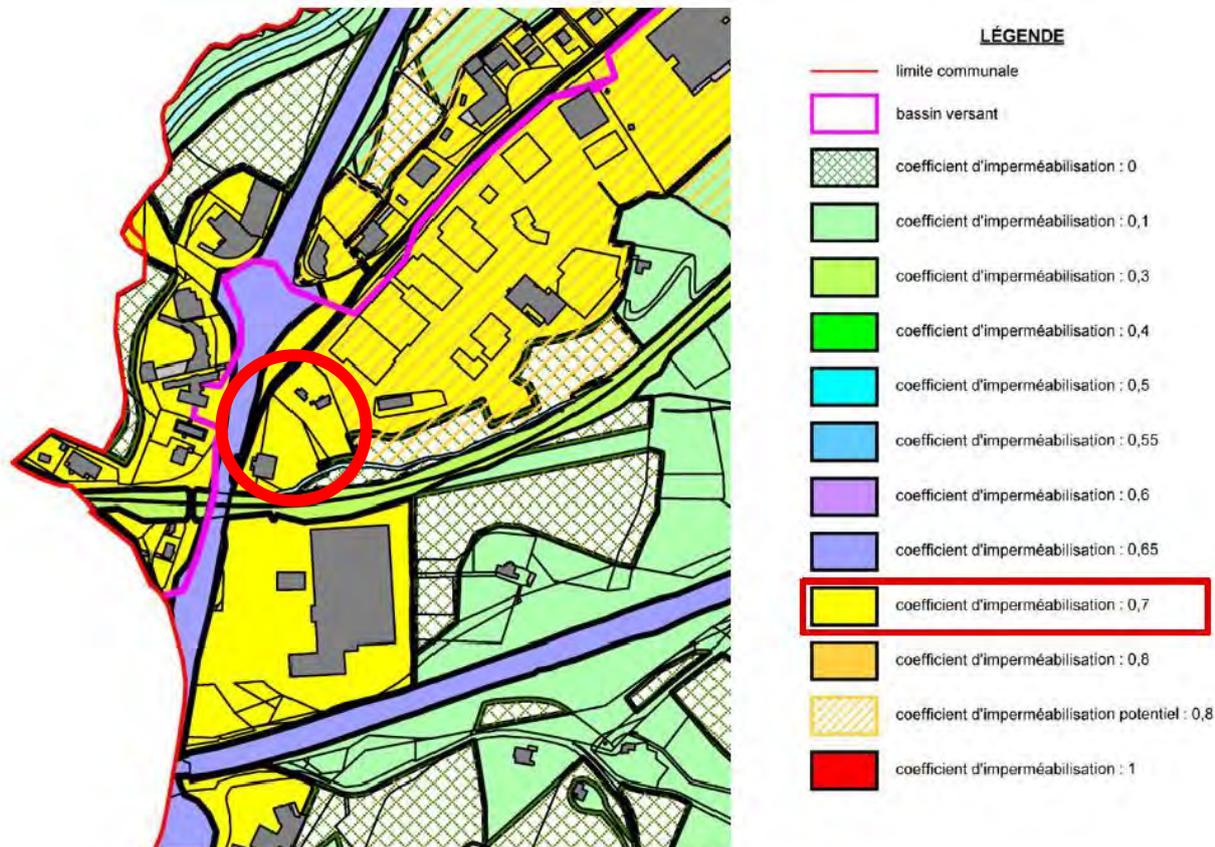


Figure 22 : SDEP sur la commune de Bayonne et au droit du projet  
(Source : SDEP ; Cartographique : GEOCIAM)

Pour une surface foncière (hors EBC) de 10 182 m<sup>2</sup>, la surface maximale imperméabilisable est d'environ 7 127 m<sup>2</sup>.

Le présent projet est conforme au règlement du Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP).

## 4.3. COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Le présent projet **n'est pas concerné par le PPRI de Bayonne.**

## ANNEXE 8

### Liste non exhaustive des espèces végétales pouvant être plantées sur la zone projet

Nom Latin	Nom vernaculaire	Remarque
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseaux	Arbustes Baies particulièrement intéressantes pour les oiseaux
<i>Pyrus pyraster</i>	Poirier commun	Haut jet Fruitier naturel
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Haut jet Fruitier naturel
<i>Tilia platyfillos</i>	Tilleul à grandes feuilles	Haut jet Mellifère, attire de nombreux insectes
<i>Juglans regia</i>	Noyer	Haut jet Fruitier
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	Haut jet Fruiter naturel
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Haut jet
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	Haut jet Taille possible en haie
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	Arbuste
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Haut jet Peut être taillé en têtard (intérêt pour la nidification des oiseaux, pour les chauves-souris et les insectes)  (milieux humides)
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	Haut jet Peut être taillé en têtard (intérêt pour la nidification des oiseaux, pour les chauves-souris et les insectes)

Nom Latin	Nom vernaculaire	Remarque
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre Haut jet	Taille possible en haie
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	Haut jet
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Haut jet
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Haut jet milieux humides
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	Haut jet
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier commun	Haie basse Fruitier naturel
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	Haie basse
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	Haie basse
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	Haie basse
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Haie basse
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Haie basse Fruitier naturel
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Haie basse
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Haie basse Produit des baies très consommées par les oiseaux
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	Haie basse
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaine	Haie basse
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	Haie basse
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Haie basse
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Haie basse (milieux humides)

## Liste non exhaustive des espèces végétales invasives proscrites

Nom Latin	Nom vernaculaire
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante, Faux-vernis du Japon
Poaceae	Bambous
<i>Acer negundo</i>	Érable négundo
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa
<i>Baccharis halimifolia</i>	Baccharis à feuilles d'arroche
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier Tardif
<i>Elaeagnus × submacrophylla 'Ebbingei'</i>	Éléagnus
<i>Pittosporum tobira</i>	Pittosporum de Chine
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuilles d'armoise
<i>Andropogon virginicus</i>	Andropogon de Virginie
<i>Arctotheca calendula</i>	Arctothèque
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé, Bident à fruits noirs
<i>Campylopus introflexus</i>	Mousse-cactus, Campylopus
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier de Duchesne
<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	Doigts de sorcière
<i>Carpobrotus edulis</i>	Ficoïde, Figuier des Hottentots
<i>Dysphania anthelmintica</i>	Chénopode fausse Ambroisie, Thé du Mexique
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada
<i>Cotula coronopifolia</i>	Cotule à feuilles de coronopus
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet robuste
<i>Datura stramonium</i>	Datura officinale, Stramoine
<i>Dichanthelium acuminatum</i>	Panic à feuilles en rosette
<i>Eleusine tristachya</i>	Éleusine à deux épis

Nom Latin	Nom vernaculaire
<i>Erigeron annuus</i> subsp. <i>strigosus</i> (	Vergerette maigre
: <i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée
<i>Euphorbia polygonifolia</i>	Euphorbe à feuilles de renouée
<i>Fallopia japonica</i> , <i>Fallopia sachalinensis</i>	Renouées du Japon
<i>Gamochaeta americana</i>	Cotonnière d'Amérique
<i>Gaura lindheimeri</i> Engelm	Gaura
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine géante
<i>Lindernia dubia</i>	Lindernie douteuse
<i>Oenothera longiflora</i>	Onagre à longues fleurs
<i>Paspalum dilatatum</i>	Herbe de Dallis
<i>Paspalum distichum</i>	Paspale à deux épis
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace
<i>Xanthium strumarium</i>	Lampourde glouteron
<i>Yucca gloriosa</i>	Yucca
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse filicule
<i>Egeria densa</i>	Égéria
<i>Elodea canadensis</i>	Elodées
: <i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie à grandes fleurs
<i>Lagarosiphon major</i>	Lagarosiphon
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle du Brésil
<i>Spartina alterniflora</i>	Spartine à feuilles alternes